
CANADIENS, MEFIEZ-VOUS !

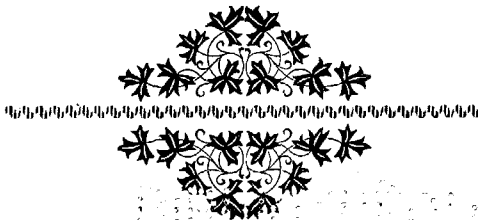
UNE EXPERIENCE DE VINGT ANS.

Canadiens, =

Méfiez-vous !

UNE EXPÉRIENCE DE VINGT ANS.

Par UN DU PAYS

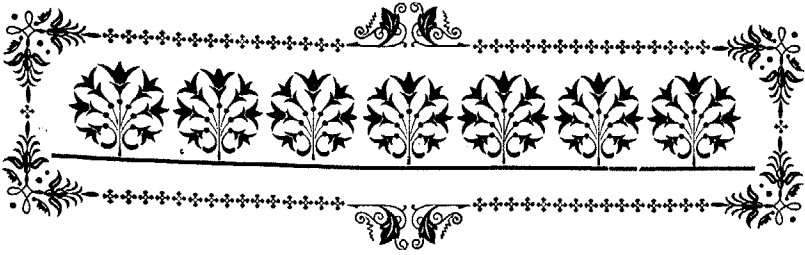


Montréal

LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE

290, rue de l'Université

—
1900



CANADIENS, MEFIEZ-VOUS !

UNE EXPÉRIENCE DE VINGT ANS.

L'expérience doit convaincre ceux qui ne
veulent pas consulter la raison.

MALEBRANCHE

Le 28 mars 1882, M. Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique en France, faisait voter la loi de la neutralité scolaire, et, quatre ans après, le 30 octobre 1886, celle assurant définitivement la laïcité du personnel enseignant. Si le célèbre homme d'État n'avait pas atteint son but plus tôt, le fait ne doit pas être attribué à sa volonté, mais bien à l'impossibilité d'opérer en une seule fois un changement aussi radical dans le système de l'enseignement sans s'exposer à voir ses efforts annulés devant la violence d'une crise qu'une semblable mesure aurait provoquée. C'était une question d'une extrême gravité, dont les suites pouvaient compromettre l'avenir; il fallait user de ménagements dans l'exécution d'un tel projet ou courir le risque de perdre la partie; une mesure devait en amener une autre, et préparer ainsi graduellement l'opinion publique à accepter ce qui devait être le résultat final des préoccupations du ministre. Aussi, dès 1879, M. Ferry présentait deux projets de loi, l'un touchant la réorganisation du conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils académiques, d'où il éliminait tout élément ecclésiastique; le second restituait à l'État le monopole de la collation des grades universitaires, obli-

geait les élèves des établissements d'enseignement libre à prendre leurs inscriptions dans les facultés de l'État, et excluait de l'enseignement les membres des congrégations religieuses non reconnues par la loi. Cette mesure ministérielle fut votée par les Chambres à l'exception de la dernière clause, l'article 7 du projet, qui fut repoussé par le Sénat. Ferry y suppléa par les décrets du 29 mars 1880, qui prescrivait la dissolution des congrégations non autorisées. Il présentait en même temps de nouveaux projets de loi établissant l'obligation et la gratuité de l'instruction publique, dont la dernière phase a été la laïcité absolue. De sorte que, pratiquement, on peut dire que le système scolaire actuel en France existe depuis vingt ans, ce qui est un espace de temps suffisant pour en faire voir les résultats.

Chacun sait que l'école neutre ou laïque est une école dont le caractère spécial est l'absence de tout enseignement religieux. C'est plus qu'une question locale; car si cette innovation est bonne, si elle constitue un véritable progrès dans la marche ascendante de l'humanité, elle doit devenir commune à tous les peuples; si elle donne trop de prise à la critique, il est évident qu'il faudra s'en garder: c'est ainsi que les hommes doivent profiter des leçons de l'histoire.

Nous pouvons donc maintenant nous demander si cette réorganisation tant vantée du système scolaire en France a tenu ses promesses; si la génération d'hommes formée d'après les principes sur lesquels les lois nouvelles sont basées est meilleure, plus morale, plus honnête, plus religieuse que celles qui l'ont précédée; si la France aujourd'hui est plus forte, plus respectée qu'autrefois, en un mot si son influence est toujours prépondérante en Europe. Dans l'affirmative, nous devons reconnaître que les craintes et les préventions qu'on éprouvait au sujet de l'application de ces lois scolaires n'étaient point fondées, puisque c'est aux fruits que l'arbre est connu, et qu'un bon arbre n'en peut produire de mauvais; dans le cas contraire, il faudra convenir que ce qui a été le sentiment unanime de l'antiquité et ce qui est encore celui de presque tous les peuples modernes,

que sans la religion pour base il ne peut y avoir d'éducation dans le sens propre du mot, est toujours vrai et doit être maintenu, si l'on a souci des intérêts de son pays.

Dès 1890, c'est-à-dire huit ans après la mise à exécution des mesures ministérielles, des propos comme celui-ci, dit-on, étaient fréquents: "Quelle jeunesse avons-nous? — Les enfants sont maintenant insupportables — les enfants n'obéissent plus — on ne peut plus les tenir — ils n'écoutent rien — ils ne craignent personne — ils méprisent tout. — Qu'allons-nous devenir avec la nouvelle génération?"

Ces propos étaient-ils fondés? Devait-on en rejeter la responsabilité sur le nouveau régime scolaire?

Voilà la matière qu'il faut examiner, l'étude qu'il importe de faire pour connaître la vérité sur un sujet aussi important; et la meilleure méthode à employer pour obtenir ce résultat est l'observation pure et simple des faits, la méthode expérimentale, si juste dans ses conclusions et autrement convaincante que la phraséologie verbuse des idéologues. Nous n'aurions probablement jamais pensé à publier ce travail, si, depuis quelques années, on n'essayait, par divers moyens, de gagner notre admiration envers des hommes et des choses pour le moins contestables, d'éveiller notre sympathie pour des idées que nos pères auraient certainement repoussées avec toute l'énergie de leur âme, de détourner notre attention de la diffusion au milieu de nous de principes qui ne causent que des ruines intellectuelles et morales dans les pays où ils s'implantent. Cet examen est surtout nécessaire à une époque comme la nôtre, époque de curiosité malsaine, de cabotinage, où les esprits acceptent avec une singulière inconscience des opinions et des doctrines dont la moindre analyse fait voir toute la folie ou la malveillance.

Inutile d'ajouter que les commentaires et les aveux que nous citerons dans cette étude, ne seront autres que les commentaires et les aveux mêmes d'écrivains ou de publicistes français de diverses croyances, mais surtout d'adversaires de la foi chrétienne. Ces témoignages, malheureusement, ne sont pas de na-

ture à nous convaincre que le nouveau régime scolaire a été un bienfait pour la France: ce n'est pas l'histoire de ces vingt dernières années que la postérité se plaira à louer et à relire. Le lecteur, d'ailleurs, jugera par lui-même de la valeur des faits que nous allons reproduire.

§

Commençons par une citation assez anodine, comparée à celles qui suivront, et qui s'applique également à d'autres pays que la France.

“ Nous assistons, disait M. Jules Simon en 1890, nous assistons à un mouvement des esprits bien malheureux. J'ai visité et j'ai vu de près les ouvriers de France, d'Italie, de Suisse, d'Allemagne, de Belgique, et j'ai partout constaté avec tristesse qu'il n'y avait plus de patriotisme. On abandonne les idées généreuses; on veut jouir avant tout: “ Gagner beaucoup d'argent et jouir.” On ne généralise plus. “ Le patron est là pour nous empêcher de gagner plus d'argent, dit-on, donc guerre au patron.” Et c'est partout la même chose.”

Mais tenons-nous-en à la question des écoles laïques et aux résultats qu'une expérience d'une vingtaine d'années peut maintenant nous fournir. Laissons parler les statistiques. Il n'y a rien comme les chiffres pour donner la vraie solution des choses.

Vers l'époque où M. Jules Simon prononçait les paroles que nous venons de citer, plusieurs conseils généraux, rapporte un journal français du temps, dans une récente réunion, émirent des vœux en faveur de l'enseignement religieux dans les écoles, en faisant remarquer que l'enseignement laïque était lié d'une façon étroite aux progrès croissants de la criminalité.

“ Que la démoralisation soit le résultat direct, le produit avéré des lois de laïcisation forgées par la passion sectaire, dit un de nos confrères, c'est ce que le bon sens le plus élémentaire proclamera en présence de chiffres concluants dont on ne saurait trop se servir.

“ Les chiffres, en effet, ils sont là, plus catégoriques que tout le reste. En voici un exemple qui fera réfléchir tous les esprits positifs, par-dessus tout accessibles aux arguments de faits.

“ Suivons, d'abord, l'effrayante progression des affaires criminelles depuis vingt ans :

“ Années 1871-75, moyenne annuelle, 155,545; années 1876-80, moyenne 167,229; années 1881-85, moyenne 180,806; année 1886, 180,720; année 1887, 191,108.

“ Et les comptes généraux annuels ne sont pas encore publiés pour les années postérieures! Ce silence est-il de bon augure? L'administration de la justice criminelle ne le saurait prétendre! L'administration ne pourra soutenir plus heureusement que la progression de la criminalité n'est pas en rapport direct avec les bienfaits de l'éducation laïque, avec les doux mystères de la morale civique, de la morale à rebours.

“ Depuis quelques années, les criminels précoces augmentent dans des proportions stupéfiantes. De 1886 à 1888, c'est-à-dire cinq à six ans à peine écoulés depuis la loi des écoles sans Dieu, le nombre des criminels âgés de moins de vingt ans a passé de 23,000 à 29,000.

“ Dans ces dernières années, le nombre des assassinats a augmenté presque d'un quart; nous y trouvons des détails de férocité à faire frémir. Aurait-on déjà perdu le souvenir de ces jeunes scélérats de dix-huit ans qui tuent pour quelques francs, et courent chercher des distractions au théâtre, une couple d'heures après avoir “ fait le coup? ”

“ Dans la seule année 1888, le nombre des divorces ou des séparations de corps atteint près de 8,000, chiffre qui atteste tout au moins une profonde indépendance vis-à-vis la loi sacrée de l'indissolubilité des mariages.

“ De 1879 à 1889, le nombre des récidivistes s'est élevé de 62,000 à 85,000.

“ En 1879, on avait comme chiffre moyen de dépense d'alcool un litre et demi par habitant. Aujourd'hui qu'on atteint quatre litres, il y a moins de condamnations pour ivresse.

“ Est-ce que les citoyens supporteraient mieux l'eau-de-vie aujourd'hui qu'ils ne la supportaient hier, ou bien le gouvernement aurait-il trouvé le secret de prévenir tous les effets pernicieux d'un liquide sujet à tant de falsifications? Ce n'est guère probable et, d'ailleurs, voici que M. le garde des sceaux lui-même fournit une autre explication qui approche sensiblement de la vérité: “ Il est à craindre, avance-t-il timidement, que la diminution des contraventions du chef d'ivresse ne soit qu'apparente et qu'il ne faille plutôt l'attribuer “ à la diminution du “ nombre des poursuites.”

“ Finissons par une autre statistique, tout à fait édifiante celle-là, et qui en dit long sur le désordre des mœurs dans l'enfance et dans la jeunesse parisienne: “ Il a été arrêté à Paris, “ de 1881 à 1891, 40,040 mineurs au-dessous de seize ans, pour “ faits de mendicité, et 13,732 mineurs pour faits de prostitution.”

“ L'augmentation de la criminalité, la corruption croissante de l'enfance sont attestées par tous les renseignements quelque peu épars que l'administration de la justice criminelle n'a évidemment, on le sent du reste, aucun intérêt à réunir. Tels sont les résultats de l'enseignement sectaire qui pèse sur la jeunesse. On juge l'arbre à ses fruits.”

“ Depuis que la foi n'est plus la sauvegarde des mœurs, écrit M. Arthur Loth, on constate partout que la démoralisation de l'enfance va croissant. A Paris, la corruption de la classe ouvrière sortie de l'école communale est épouvantable. Des turpitudes inconnues il y a dix ans y sont devenues habituelles. Les mœurs de Sodome reviennent par la jeunesse. La statistique criminelle témoigne des progrès du vice. En deux ou trois ans, le nombre des condamnés au-dessous de 16 ans a triplé. Le mal est profond. On ne peut plus ne pas le voir. L'irrégulation devait amener cette corruption.”

La vérité est que la science peut bien éclairer les intelligences, mais la religion seule moralise. “ L'affinement des esprits n'est pas leur assagissement ”, disait Montaigne.

En 1890, M. Guillot, juge d'instruction et rapporteur du comité de défense des enfants traduits en justice, déclarait dans un livre tristement instructif, que le nombre des jeunes criminels avait quadruplé depuis vingt ans; de cinq mille environ, il s'est élevé à plus de vingt mille; puis il ajoute: " Il ne peut échapper à aucun homme sincère, quelles que soient ses opinions, que cette effrayante augmentation de la criminalité chez les jeunes gens a coïncidé avec les changements apportés dans l'organisation de l'enseignement public: ce doit être, pour la conscience de ceux qui ont cru trouver le progrès dans cette voie nouvelle, un lourd souci que de voir la génération se distinguer par sa perversité brutale.

" Les vieux tuteurs de l'enfance n'ont pas été impunément renversés; il n'y a plus d'équilibre entre les impulsions instinctives et les forces de résistance qui sont le résultat de l'éducation et du milieu; la morale pratique ne peut, sauf chez certaines natures exceptionnelles, " subsister que par le dogme ": le jour où elle devient une abstraction d'ordre purement humain, elle peut être discutée et varie suivant le sentiment, l'intérêt et les appétits de chacun."

L'instrument d'éducation — qu'on nous passe le mot — dont dispose le maître chrétien, est la morale évangélique, telle que l'Église l'enseigne, une morale à principes nets et qui s'impose. Les préceptes qu'elle contient ne flottent pas et ne varient pas au gré des esprits. Elle n'est pas, d'autre part, un édifice sans solidité, parce qu'il serait sans fondement, une élucubration philosophique que la raison de chacun a le droit de traiter comme elle l'entend. Elle se présente revêtue d'une autorité inélucltable, celle de Dieu; elle est appuyée d'une inévitable sanction, la récompense ou le châtement dans la vie de l'éternité. Le maître enseigne à son élève le devoir au nom de Dieu; au nom de Dieu, il reprend, il relève, il encourage. Aux heures où l'enfant cesse d'être sous sa surveillance directe, il ne reste pas sans surveillant, l'enfant se croit et se sait sous le regard de l'invisible Témoin à qui rien n'échappe. Enfin l'élève de la

maison chrétienne, dans sa lutte contre le mal et dans ses efforts vers le bien, a l'assistance si puissante des pratiques de la religion.

Les tenants du laïcisme doivent en prendre leur parti. Ils peuvent, avec les millions du budget, bâtir des palais scolaires; ils peuvent installer des maîtres dont la science ne craigne pas la comparaison; mais y donner une éducation qui vaille celle que reçoivent les élèves des collèges chrétiens, ils ne le peuvent pas.

“ La vérité, écrit dans la “ Tribune des Instituteurs et des Institutrices ”, journal officiel de la pédagogie (1), un des chefs les plus autorisés du système actuel d'enseignement, la vérité est qu'on cherche encore la méthode de l'enseignement moral à l'école primaire. Nos leçons didactiques ont eu le plus piètre résultat. Malgré le zèle des maîtres, leur action personnelle incessante, sur laquelle il semblait que l'on dût plus compter que sur les leçons de forme, n'a pu s'exercer d'une façon beaucoup plus efficace, parce que la discipline, par le temps qui court, s'en va à vau-l'eau. Et pourquoi l'autorité de l'instituteur diminue-t-elle de jour en jour? Parce que, de notre temps, on a fait de l'enfant un petit dieu qu'il faut choyer sans cesse et éviter de contrarier.

“ Depuis plusieurs années, sous prétexte de respecter chez l'élève la dignité du futur citoyen et de développer en lui le sentiment intime et délicat de la responsabilité morale, on a introduit dans les écoles des théories énervantes et d'un effet déplorable. Elles produisent peu de citoyens et beaucoup de ratés.

“ Les lois scolaires de ces dernières années, en séparant l'Église de l'école, ont porté, il faut le reconnaître, un rude coup à l'influence du clergé sur les enfants. Eh bien! au risque de passer pour un rétrograde auprès de ceux qui ne me connaissent pas, je crois qu'il faudrait regretter l'ancien état de choses, si

(1) No du 1er février 1888.

l'on ne trouvait pas le moyen de donner réellement l'enseignement moral dénué de tout caractère confessionnel.

“ La morale religieuse est, après tout, celle du Christ, une morale qui en vaut bien une autre. Si nous ne réussissons pas à la remplacer par quelque autre chose d'efficace, il y aurait alors vraiment lieu de la regretter.

“ Redoutons d'élever des générations d'enfants chez qui le sentiment du devoir sera affaibli et ne pourra que s'affaiblir de plus en plus. Les conséquences en seraient désastreuses. Sans éducation, pas de mœurs; et sans mœurs, sans vertus, pas de force vitale, pas de stabilité politique, pas de prospérité ni de grandeur nationale.”

Voilà des avis dont l'autorité est celle que donne l'évidence même des faits. Ont-ils servi à ouvrir les yeux de ceux qui pouvaient détourner les maux dont le nouveau régime scolaire menaçait la jeunesse française? Non! puisque les statistiques de la dernière période décennale du siècle démontrent que la situation, au lieu de s'améliorer, est devenue de plus en plus sombre et décourageante.

“ Le niveau de la moralité baisse dans le peuple, dit la “ Revue de l'Instruction primaire,” septembre 1895. Le nombre toujours croissant des enfants criminels constitue un péril social. Cependant l'école ne fait pas tout ce qu'elle doit pour le combattre. . .

“ Si l'on veut conjurer le péril, il faut réagir depuis l'école normale jusqu'à la modeste classe enfantine, “ contre un mouvement qui menace d'emporter l'édifice social.”

De son côté, le “ Petit Journal ” de Paris, du 2 décembre de la même année, commente de la manière suivante la progression de la criminalité en France, qui coïncide avec les progrès de l'éducation laïque et obligatoire. Il s'écrie :

“ On avait beaucoup espéré de la loi sur l'enseignement obligatoire; on la considérait comme devant arrêter les progrès de la criminalité de l'enfance; on citait l'exemple de l'Angleterre où depuis la loi de 1870, qui a élevé de 1 million à 5 mil-

lions le nombre des enfants fréquentant les écoles, le nombre des jeunes condamnés est tombé de plus de 10,800 à 5,000. En France le même phénomène ne s'est pas produit. Si la faute en est à l'absence d'éducation religieuse, à l'affaiblissement de la morale, c'est ce qui est en dehors de mon sujet d'étudier aujourd'hui; mais le fait est là dans toute sa brutalité, le mal n'a pas diminué en France. . .

. . . " L'école publique n'a pas pu à elle seule moraliser l'enfance, et les vices que font naître tous les mauvais instincts se développent d'une manière effrayante; la destruction de l'esprit de famille, le jeu, l'alcool, font leur œuvre, dépopulation d'abord, démoralisation ensuite.

" Voilà donc détruits par le fait ou par la force des choses, ces beaux rêves et ces beaux projets des libres penseurs " de la démoralisation par la déchristianisation."

Le remède pour " éteindre ce vaste foyer de décomposition nationale ", serait d'abolir les écoles laïques; le fera-t-on avant que l'œuvre néfaste soit consommée? Peut-être, si la France, par un de ces élans dont l'histoire nous offre plus d'un exemple, redevenait elle-même en se débarrassant de l'influence cosmopolite et de celle encore plus déshonorante de la franc-maçonnerie, qui l'étreignent dans ses destinées.

Le " Petit Journal " cite l'Angleterre et la loi de 1870. Mais l'Angleterre, qui est devenue un pays libre depuis la signature de la Grande Charte, avait, en 1898, 14,500 écoles libres, et seulement 5,316 écoles publiques. Le gouvernement subventionne les deux systèmes d'écoles.

On remarque que la criminalité diminue dans l'île britannique à mesure que le nombre des écoles libres augmente, malgré l'accroissement de la population. Ainsi, la moyenne des condamnés, qui était de 2,800 avant 1864, est descendue graduellement à 700, et huit prisons sont devenues inutiles faute de pensionnaires. Il faut dire que la neutralité en matière religieuse dans les écoles anglaises est une chose inconnue, et que la sève vivifiante du catholicisme pénètre toujours davantage

la vie du peuple. Parcourez les villes et les villages de notre mère patrie, partout vous verrez se dresser auprès de l'église protestante le clocher catholique.

“ Il faut aussi rendre à l'Angleterre cette justice, ajoute un écrivain contemporain, qu'elle lutte avec énergie; qu'elle veille sur les mœurs avec le même soin qu'elle met à protéger les droits; qu'elle a toujours maintenu la profonde différence qui existe entre liberté et licence, et toujours compris que licence c'est tyrannie.”

M. Bonzon, avocat à la cour d'appel, a publié, il y a quelques années, un livre intitulé: “ Les Crimes et l'École.” Cet auteur, d'après son propre aveu, est tout le contraire de ce qu'on appelle là-bas un clérical. Voici cependant ce qu'il écrit:

“ Oui, la criminalité augmente sans cesse pour les enfants de sept à seize ans; elle passe en dix ans de 5,805 à 7,148 — soit une augmentation du quart, — tandis que chez les adultes elle n'est que de un neuvième.”

Il s'agit de la période de 1880-1892, celle qui coïncide exactement avec l'intronisation de l'enseignement laïque.

En ce qui concerne les mineurs de seize à vingt et un ans, la progression des condamnations est également constante:

En 1880: hommes 21,757; femmes 3,435.

En 1892: hommes 32,300; femmes 3,690.

Il est à remarquer que tous les sujets de cette catégorie ont passé par le nouveau régime scolaire.

M. Bonzon conclut ainsi son étude:

“ Il faut reconnaître courageusement que l'école (laïque) n'a pas produit les résultats qu'on en attendait. Elle n'a pas aidé à la diminution de la criminalité infantine. Elle ne l'a pas empêchée de croître. “ Elle a même contribué à la rendre plus grande.”

Aussi, avec sincérité et désespoir, il s'écrie:

“ C'est pour aboutir à d'aussi navrants spectacles qu'un siècle s'est passé dans le combat et dans l'effort et que le mirage d'une société idéale a fait renverser huit gouvernements.”

L'échec avéré de leurs plans, le néant de leurs efforts ont plongé les fiers laïciseurs dans un profond découragement, et M. Guillot, le juge d'instruction éminent, nous dit que M. Buisson, ex-directeur de l'enseignement primaire, en est épouvanté.

Dans son émoi, il provoquait tout récemment une réunion de fonctionnaires et de professeurs de l'Université. Tous, à l'unanimité, sauf M. Steeg, ancien pasteur protestant et ancien député, exprimèrent l'avis qu'il fallait rétablir l'instruction religieuse.

Disons, en passant, que ce M. Steeg, ancien pasteur protestant, est le même personnage qui a posé devant quelques-uns de nos naïfs compatriotes, en 1893, lors de son passage à Montréal pour l'exposition de Chicago.

"La première et la plus inhumaine réforme du régime républicain, a été de supprimer le Christ des écoles, écrit M. Charles-A.-F. Brouard, dans ses "Impressions de route", octobre, 1898

"Envisageons le fait sans parti pris, dit-il, en hommes éclairés et impartiaux; la laïcisation a produit sur l'enfance un abominable effet.

"Les devoirs de l'enfant vis-à-vis de la famille sont négligés. De cette source découlent une foule de vices qui rendront un jour mon pays de plus en plus malheureux.

"La science, la civilisation, le progrès, deviennent, en s'éloignant de Celui qui en est la source, les instruments du mal."

Le 12 décembre 1898, on guillotina à Brest un fratricide âgé de 22 ans. — "Répétez partout, monsieur l'aumônier, dit-il au moment de l'exécution, que si je meurs ainsi, c'est pour n'avoir pas été élevé chrétiennement."

Les législateurs impies qui ont chassé le "Christ des écoles" sont plus que des despotes: ce sont des homicides, des tueurs d'âmes; ils créent le désespoir en détruisant les croyances où toute douleur puisait courage et consolation.

Il est à remarquer que plus de la moitié des familles en Fran-

ce confient leurs enfants aux établissements libres d'enseignement secondaire; que serait-ce donc si toute la jeunesse française fréquentait les écoles de l'État?

“ Sur 100 enfants poursuivis à Paris, écrit M. Fouillée dans la “ Revue des Deux Mondes ” (1), on en trouve 2 à peine qui soient sortis d'une école religieuse, et sur 100 enfants détenus à la Petite-Roquette, l'école congrégationiste n'en fournit que 13, l'école laïque 87.”

M. Elbert, libre penseur, ne peut s'empêcher, tant les faits sont indéniables, de faire l'aveu suivant dans la “ Nouvelle Revue ” du 1er août 1897, publication libre penseuse. “ Il est une chose incontestable, c'est que depuis notre entrée dans l'ère nouvelle de spécial éclairage des esprits, la moyenne de la criminalité n'a fait qu'augmenter, et la perversité et l'égoïsme humain ont revêtu des formes dépassant les plus extravagantes hallucinations. Lisez les faits divers des journaux, lisez les comptes rendus des tribunaux, vous trouverez partout une ingéniosité dans le mal qui atteint des limites jusque-là considérées comme invraisemblables. Jamais nous n'avons assisté à pareil déchaînement d'appétits et jamais la lutte pour la vie n'a revêtu ce caractère de brutale férocité. Et c'est à mesure que cette moyenne s'élève, que diminue la proportion des illettrés, de ce qu'on est convenu d'appeler la fange de l'ignorance.”

Le savoir, l'érudition, peuvent bien reculer les misères de l'ignorance, mais ils ne rendent l'homme ni vertueux ni moral; ce sont là de ces choses qui puisent ailleurs leur principe d'action.

“ Ce que les libres penseurs ne pardonnent pas à l'Église d'avoir fait dans le passé — dans un passé dont ils arrangent d'ailleurs l'histoire au gré de leurs passions, — c'est précisément ce qu'ils font depuis plus de vingt ans: ils font servir à la propagation d'une doctrine philosophique tous les moyens de l'action gouvernementale. Quiconque ne pense pas comme eux, ils

(1) Numéro du 15 janvier 1897.

l'excommunient : ils le chassent de la République ; ils le dénoncent à l'exécration de tous les "républicains." Ainsi faisaient hier encore M. Brisson à Paris, M. Léon Bourgeois à Niort. Et, à la vérité, M. Méline et ses ministres ne parlent pas tout à fait le même langage, mais que voulaient-ils dire cependant, quand ils engageaient l'autre jour M. Méline "à repousser l'envahissement du clergé dans le domaine politique," et M. Barthou à respecter "les lois intangibles?"

"On croit rêver quand on entend parler aujourd'hui de "lois intangibles"! et nous insisterions, si l'opinion n'était faite sur ce point. On sait assez que, s'il ne peut quelque part y avoir de lois intangibles, d'objets "tabou," c'est dans une république ; et, quand on les mettrait sous l'invocation d'autres fétiches encore que les Gambetta et les Ferry, on n'y touchera pas pour le plaisir d'y toucher, mais on les modifiera quand les circonstances l'exigeront et que le temps en sera venu. Il n'est pas éloigné si, de tous côtés et depuis déjà longtemps, des plaintes s'élèvent sur les "résultats" de l'école neutre ou laïque, et si ces plaintes, comme tout porte à le croire, iront sans cesse en s'aggravant. Non seulement l'école neutre n'a pas donné ce qu'on en attendait, mais elle a donné le contraire." (1)

Mais, dira-t-on, pour les jeunes filles, on doit être plus circonspect? Assurément, on ne forme pas les futures mères françaises d'après les principes de la "morale indépendante?" Nos laïcisateurs ne semblent pas avoir de ces scrupules, si l'on doit en juger par les deux exemples suivants, pris entre mille :

"J'assistais récemment à un examen de jeunes filles, raconte M. Ch. Raudan. "Mademoiselle, demanda sans penser à mal un des examinateurs, veuillez nous parler du "Bajazet" de Racine. — Bajazet, répondit l'enfant d'un ton délibéré, est l'histoire d'un jeune prince, frère du sultan Amurat, qui avait inspiré une violente passion à la sultane Roxane. Mais comme il était de son côté très sincèrement attaché à la jeune Atalide, il résista aux obsessions, etc., etc."

(1) F. Brunotière, *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1898.

“ L'examineur regardait la jeune fille comme s'il eût ignoré lui-même l'histoire de Bajazet et comme si certains mots, prononcés par elle, l'eussent étonné, scandalisé. Bientôt il ne l'écouta plus; enfoncé dans son fauteuil, il parut s'abandonner à une méditation chagrine, et quand l'enfant eut terminé son intrépide analyse, il la congédia en lui disant : C'est parfait, mademoiselle, c'est parfait.

“ Mais après la séance, il vint à moi, et, m'entraînant dans la rue, il se soulagea de toutes les pensées et de toutes les colères qui l'avaient silencieusement agité.

“ C'est insensé! dit-il. Nous forçons ces jeunes filles à apprendre des choses dont le nom même est banni des familles honnêtes. Si ma fille, à moi, se permettait de raconter à ma table une histoire analogue à celle que vient de me raconter cette petite, je la fouaillerais! Comment le bon sens français a-t-il pu accepter une pareille contradiction entre nos mœurs domestiques et nos mœurs scolaires?

“ A la maison, nous exerçons sur nos entretiens le plus sévère contrôle, nous voudrions mettre sur nos lèvres le “ charbon ardent ” du prophète, pour qu'il n'en sortit aucune parole suspecte, capable de troubler la pureté de ces jeunes âmes, et, à l'école, nous leur faisons détailler et admirer les aventures de Roxane.

“ L'embarras et presque la honte que je viens d'éprouver en face de cette pauvre enfant ont été comme une révélation de l'absurdité de nos programmes. Ah! qui aura assez de courage et assez de bon sens pour les réformer, pour les proportionner aux besoins, aux ressources et aux faiblesses de la jeune fille? Qui osera en exclure tout ce qui ne peut pas développer sa raison, discipliner sa sensibilité et son imagination, augmenter son aptitude et son goût pour le soin des enfants et le gouvernement du ménage? ”

Ce fonctionnaire parlait comme un sage! ajoute l'auteur des “ Fruits de l'école sans Dieu, ” qui cite ce fait.

Sous le titre “ Lectures de vacances ”, M. Maurice Talmeyer

publiait dernièrement dans le "Gaulois" un article dont nous détachons ce qui suit :

"Je demandais, il y a quelques années, à la directrice d'une école normale d'institutrices, quels livres et quels journaux elle permettait aux élèves, et elle me répondait d'un air de triomphe :

"Tout . . .

"Tout ?

"Tout . . . Nous donnons à nos jeunes filles une éducation foncièrement républicaine, et elles peuvent tout lire, tout, absolument tout.

"Je lui objectais alors, avec quelque étonnement, qu'il se publiait des choses qui constituaient, tout de même, pour des jeunes filles, même "foncièrement républicaines", des lectures plutôt étranges, mais elle me répétait encore du même ton satisfait et péremptoire :

"Tout, absolument tout.

"Tout . . . mais c'est que tout . . . Voyons . . . Vous ne voulez pourtant pas dire . . .

"Tout . . . absolument tout.

"Un tout comme celui-là était-il de nature à attirer les familles? Je ne le crois pas."

Je vous crois . . . que vous ne le croyez pas.

Il est clair qu'avec la "morale indépendante", on arrivera à trouver que la distinction entre livres permis et livres défendus n'a pas de raison d'être, et cette directrice d'école normale, dont les déclarations ont le don de suffoquer un journaliste boulevardier, nous semble être une personne des plus logiques.

Qu'on remarque bien que les faits que nous venons de rapporter ne sont pas des cas exceptionnels, particuliers à certaines localités. Les mêmes causes produisent partout les mêmes effets : le mal est général et a atteint des proportions dont on n'aurait jamais soupçonné l'énormité il y a un quart de siècle. La raison en est que "l'enfant, dans les lycées et collèges de l'État, est confié à des hommes qui ne s'occupent en rien de

former sa conscience, d'élever son cœur, de fortifier son caractère et sa volonté."

"La grande masse des élèves, dit M. Sigwalt, membre du conseil supérieur de l'Instruction publique, ceux-là, quoi qu'on en dise et abstraction faite de l'influence éducatrice de l'enseignement que nous donnons, je ne crains pas d'exagérer en affirmant que ce sont "des enfants moralement abandonnés." (1)

"L'anarchie existe dans le lycée, car c'est bel et bien de l'anarchie que de demander aux familles d'envoyer leurs enfants au lycée pour les y faire élever et de les laisser manquer d'éducation." (2)

M. Clairin, conseiller municipal de Paris et élu président de la commission de l'Enseignement, interrogé à cette même enquête, déclare :

"Un élève entre au lycée. S'il se conduit en enfant tranquille et de bonne conduite, s'il fait ses devoirs à peu près, pas trop mal, mais aussi pas trop bien, il va user ses habits sur les bancs du lycée sans que personne lui dise quoi que ce soit. Entré en huitième, il roulera ainsi jusqu'à la rhétorique et la philosophie, où il arrivera tant bien que mal, pour ainsi dire fatalement, sans que personne se soit jamais enquis de ses goûts et de ses aptitudes. . .

"Ni les uns ni les autres (professeurs, proviseurs, répétiteurs) ne sont aptes à étudier les enfants qu'ils surveillent, à devenir leur ami et leur confident, à analyser leur caractère, à encourager leurs bonnes inclinations, à pétrir leur âme, à en faire des hommes et des citoyens. Pourtant n'est-ce pas là ce que demande le père de famille quand il confie son enfant à des éducateurs?

"Aujourd'hui, nous le répétons, l'enfant est seul dans cette foule : le temps marche, les années s'écoulent sans que personne exerce aucune action salutaire sur lui (3)."

(1) *La Crise universitaire d'après l'enquête de la Chambre des députés (1899)*. Enquête, t. II.

(2) *Enquête*, t. II.

(3) M. Clairin, *Enquête*, t. II.

M. Doumic, que plusieurs d'entre nous ont connu lors de son passage au pays au printemps de 1898, écrivait dans la "Revue des Deux Mondes" du 15 août 1889:

"Une éducation suppose un principe d'éducation, et vaut ce que vaut ce principe. Pour agir fortement sur la volonté de l'enfant et pour le discipliner, il faut un ensemble de notions bien arrêtées dont la force viendra tout à la fois de leur cohésion et de leur netteté. Il faut une doctrine. . .

"Sur toutes les questions essentielles, le professeur est obligé de s'abstenir. Sur celles-là mêmes qui intéressent la vie de la conscience, il est tenu de n'avoir pas d'opinion et de laisser croire qu'il ne pense rien. Il n'est ni pour ni contre."

C'est-à-dire que ce qui caractérise les écoles de l'État est l'absence de toute doctrine; c'est la neutralité absolue; il ne faut donc pas s'étonner si on y élève les enfants dans la pratique de l'athéisme.

Enfin, M. Delafosse, publiant dans le "Gaulois" une étude sur "Hoche", de Déroulède, joué dans l'automne de 1898 à la Porte Saint-Martin, et dans laquelle il félicite chaleureusement l'auteur de "s'être croisé contre l'avitissement de l'âme française", s'écrie: "Il n'y a rien dans notre enseignement, ni dans notre littérature, ni dans nos mœurs, publiques et privées, ni dans les spectacles que la politique étale, rien qui élève dans l'âme de la jeunesse française un autel à l'idéal et lui nourrisse une foi."

Tout commentaire sur les pages qui précèdent serait superflu, et je laisse à mes compatriotes qui veulent sincèrement le bien de leur pays, à tous les pères de famille soucieux de l'avenir moral de leurs enfants, à tirer les conclusions qui découlent de ces statistiques et de tous ces aveux, fruits d'une courte mais amère expérience.

On peut faire suivre à "la banqueroute de la science", et cela sans crainte d'être démenti par les faits, la banqueroute complète du système si prôné des écoles neutres.

“ Une école sans croyance et sans culte n'est pas concevable, il est vrai; mais il faut, pour l'homme public, que l'essai n'en soit pas même possible ”, disait, en 1844, un ministre de l'Instruction publique en France.

En effet, jamais pareille tentative n'a été concevable dans toute l'antiquité païenne. Elle était même regardée avec horreur par les coryphées de l'impiété de la fin du 18e siècle. Croirait-on que Voltaire, Diderot, Rousseau, d'Alembert, éprouvaient parfois de ces moments, bien rares il est vrai, où la conscience leur arrachait des aveux les plus inattendus, bien qu'ils missent à nu leur profonde hypocrisie par suite du contraste que ces hommages à la vérité établissaient entre leur conduite et la pensée intime et véritable de leur être. C'est ainsi que Voltaire, dans son “ Dictionnaire philosophique,” prie instamment chaque père de famille de “ préparer une postérité qui connaisse l'Évangile!”

“ Je vous présente un savant ”, lui dit un jour un de ses amis en lui parlant de son enfant, “ il a lu toutes vos œuvres.”

— Tant pis, répondit franchement Voltaire: vous eussiez mieux fait, et il en saurait davantage, si, à la place, vous lui eussiez appris son catéchisme”, petit livre, dit Pierre Leroux, qui renferme “ toutes les sciences philosophiques et toutes les solutions les plus élevées.”

L'histoire de Diderot enseignant le catéchisme à sa fille est trop connue pour la citer ici. “ Si je savais quelque chose de mieux, dit-il au visiteur qui l'avait surpris pendant qu'il donnait à l'enfant sa leçon de catéchisme, si je savais quelque chose de mieux pour faire de Marie une fille respectueuse, une femme dévouée, une mère tendre et digne, je le lui enseignerais; mais comme je ne connais rien au monde que le catéchisme qui contient tout cela, c'est le catéchisme que je lui enseigne; puisse-t-elle, pour son bonheur et pour le nôtre, croire, aimer et pratiquer tout ce qu'il renferme!”

On peut afficher l'impiété devant le public, prêcher l'irrégion lorsque cela va à l'adresse de gens qui nous sont indiffé-

rents: mais du moment qu'il s'agit des siens, on pense et on agit autrement.

Une mère de famille, qui avait élevé son fils à la manière de l' "Émile" de Rousseau, ayant raison de déplorer la sottise qu'elle avait commise, s'en plaignit un jour amèrement au célèbre philosophe.

— Eh! Madame, qui vous obligeait de suivre ma méthode? En publiant mon livre, j'avais pu espérer qu'on le lirait, mais je ne m'étais pas imaginé qu'il dût y avoir en France quelqu'un assez peu réfléchi pour le suivre."

Ce sont pourtant les aberrations de ce livre qu'on suit aujourd'hui; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que tant d'autres mères de famille déplorent les conséquences de l'enseignement sans Dieu.

Jean-Jacques lui-même ayant été chargé de l'éducation du jeune d'Épinay, avait formé un élève dont la perversité précoce fait songer aux jeunes assassins de nos jours, "la multiplicité desquels est un phénomène moral des plus tristement inquiétants." A 15 ans, on fut obligé de le renfermer, parce qu'il avait tenté d'assassiner son père. Nous avons déjà dit que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets: les faits le prouvent. "Il faut, disait M. Guizot, pour que l'instruction primaire soit vraiment bonne et socialement utile, qu'elle soit profondément religieuse."

Eh bien! ce que l'antiquité païenne n'a jamais connu, ce qu'aucun homme public en France n'a jamais cru concevable, les grands et clairvoyants patriotes de la troisième République, qui doivent à dix-neuf siècles de christianisme tout ce qu'il y a de vraiment bienfaisant, de noble et de glorieux dans l'histoire de leur pays, l'ont accompli en dépouillant l'école de son caractère religieux, en ne faisant pas intervenir dans l'œuvre de l'éducation de l'enfance la religion de Jésus-Christ, qui peut seule combattre efficacement les mauvais instincts de notre nature et développer les nobles sentiments de l'âme.

Bien naïf celui qui croirait que l'établissement des écoles de

l'Etat en France peut être attribué à une sincère inspiration patriotique, et que l'on y voulait le bien réel des citoyens. L'esprit qui anime ces laïciseurs est le même partout : les procédés apparemment honnêtes qu'ils emploient ne servent qu'à voiler la mauvaise foi qui en compose le fond. Les lois scolaires actuelles n'ont pas d'autre but, sous le couvert de la neutralité, que de ruiner la foi et de déchristianiser la France (1).

Mais, disent M. Ferry et ses successeurs : " Nous ne sommes point des apôtres d'intolérance dans notre pays; nous ne prêchons point l'hostilité religieuse; nous ne voulons que la neutralité dans les écoles."

D'abord " nos législateurs ne font point la guerre aux principes; leur coutume est de chercher un biais et d'introduire dans leurs lois telle ou telle disposition qui rend absolument illusoire l'usage des libertés qu'ils concèdent (2)." Ils n'ont point, disent-ils, prêché l'hostilité. Mais " cette hostilité, elle est née de la neutralité même: les faits se dressent pour prouver avec évidence que celle-ci découle de celle-là. Un homme neutre est d'ailleurs un phénomène introuvable. Il faut aimer ou haïr, et l'enfant a compris vite, et d'instinct, que l'indifférence en matière religieuse est la haine de la religion. On aurait bien du mal à démontrer, du reste, que l'hostilité n'a jamais été prêchée aux enfants: les christes enlevés de leurs yeux dans les écoles, brisés parfois par des instituteurs impies, transportés ignominieusement dans des tombereaux par le préfet de la Seine, Hérold, jetés à la voirie par certains maires: les enterrements civils donnés en spectacle par les tuteurs de l'enfance, la participation aux funérailles impies imposée même à ces petits êtres sans défense, les discours, les livres et les exemples, exemples

(1) " Ils veulent faire disparaître la religion catholique dans toute la France." Lettre pastorale de Mgr Isoard, 1899: " Vous rappelez aux plus oublieux, vous apprenez aux plus inattentifs comment, depuis vingt ans, se sont succédés dans un enchaînement très logique les lois et les mesures administratives édictées en vue de ruiner de fond en comble, parmi nous, la foi chrétienne." (Lettre d'adhésion du cardinal Perraud à Mgr Isoard, 30 décembre 1899.)

(2) Valbert, — *Hommes et choses du temps présent*.

abominables venus de haut, n'ont-ils pas proclamé aux enfants des écoles sans Dieu, que l'école sans Dieu doit être l'école contre Dieu?

"D'ailleurs, cette doctrine que vous tenez pour un temps sous la loi du secret, elle est dans l'air. On la pratique sans l'avouer: l'enfant la devine. La jeunesse élevée en dehors de toute religion devait logiquement être contre elle. Pour faire nier Dieu à l'enfant, pour lui faire blasphémer son nom sacré, point n'était nécessaire de lui dire: Dieu n'existe pas. Il suffisait d'exclure de ses idées celle de la connaissance de son créateur (1)."

"Si l'enfant découvre une sorte d'hostilité sourde entre le représentant de la morale laïque et celui de la morale religieuse, il pourra conclure à l'incertitude de toute morale, aussi bien laïque que religieuse; et ce n'est ni la grammaire et l'orthographe, ni l'arithmétique et le calcul, ni l'histoire, ni la fameuse "géographie", qui pourront l'empêcher de mal faire. Il aura beau apprendre la règle de trois, les caps de la Hollande et les lacs de l'Amérique, l'histoire du vase de Soissons, l'assassinat de Jean sans Peur ou celui du duc de Guise, ses penchants n'en seront pas modifiés (2)."

"La prétendue neutralité scolaire est une bêtise. Il n'y a pas de neutralité possible. Du moment que l'instituteur n'enseigne pas la religion, il enseigne par là même l'incrédulité", dit M. Maret, rédacteur en chef du "Radical", journal parisien.

Qu'il y a longtemps que le divin Maître a réglé cette question de neutralité: "Qui n'est pas pour moi est contre moi", a-t-il dit dix-neuf cents ans passés. Il y a des vérités qui semblent ne pouvoir être jamais comprises et sur lesquelles il faut revenir sans cesse.

Si encore le nouveau système d'instruction répondait aux besoins du pays, ne rompait point l'équilibre des choses, le mal

(1) Bonnot, — *Les Fruits de l'École sans Dieu*.

(2) *Les Juncs Criminels, l'École et la Presse*, par M. Alfred Fouillée, "Revue des Deux Mondes" du 15 janvier 1897.

serait moindre, en ce sens du moins que nous n'aurions pas à déplorer le sort de tant de jeunes déclassés qui ne savent que faire de leur personne au sortir de l'école.

Le " Bulletin officiel " de la Préfecture de la Seine, du 25 février dernier, publiait un tableau des emplois vacants dans ses divers services et du nombre des candidats inscrits pour ces emplois. Voici quelques chiffres instructifs :

Les aspirants cantonniers se présentent au nombre de 29,880, alors qu'on ne peut leur offrir que 537 emplois. 1,407 femmes, munies de tous leurs diplômes, demandent des places d'institutrices; on ne peut en caser que 150; pour une d'élue, c'est 8 ou 10 " non classées " qu'on fait tomber dans la misère. On a besoin de 3 répétiteurs, il s'en présente 280. 3,320 hommes veulent être commis de l'octroi; on leur promet 180 postes. 2,400 désireraient la place de commis au Mont-de-Piété; il y a 7 places vacantes. Ces exemples pourraient être multipliés. Voici le résultat de l'addition: emplois disponibles dans une année: 1,557; candidats, 74,212.

" L'erreur, le crime de nos gouvernants, écrivait en 1897 un des rédacteurs du " Figaro ", a été de faire croire à la foule que l'instruction doit pousser les enfants du peuple à désertier l'atelier ou la ferme, et à devenir des fonctionnaires ou des bourgeois.

" Toute simplicité commença alors à être bannie de la vie; toute modestie abandonnée. Les artisans renièrent leur métier et les laboureurs eurent honte de la terre. Tous les bienfaits de l'ignorance disparurent peu à peu. Les enfants de ces gens qui étaient déjà ébranlés et détournés de leur nature se mirent à rougir de leurs pères. Des farceurs et des nigauds qui les renforcèrent dans cette erreur proclamèrent qu'enfin l'humanité était émancipée, et que, pour la première fois, les fils du peuple pouvaient s'élever vers de brillantes destinées, grâce à leur intelligence, — comme s'ils en avaient jamais été empêchés.

" Ce furent les commencements de la grande fabrique des ra-

tés. Des usines et des succursales s'élevèrent, sous le nom de lycées, de facultés et d'écoles spéciales. Tous les cerveaux devaient y être pressés dans les mêmes moules, badigeonnés des mêmes vernis. Le public s'y rua, et les familles crédules s'imposèrent des sacrifices pour jeter à la fabrique des enfants qui auraient fait de bons et estimables manœuvres et ne purent même que rarement, et par des coups de chance, faire de mauvais médecins, de fâcheux avocats, d'innombrables fonctionnaires et d'abominables artistes.

“ Enfin, c'est notre propre temps qui trouva le couronnement de tout, l'effrayante conclusion, en décrétant l'instruction “ obligatoire.”

“ L'instruction obligatoire, comme on aurait pu, pendant qu'on y était, décréter obligatoire l'intelligence, ou le chaud ou le froid, ou le bonheur, ou une couleur de cheveux. . .

“ . . . Le nombre des candidatures aux professions dites libérales, devenues les pires des enfers, s'augmente en raison inverse du besoin que l'on a de ces professions; mais la proportion des ratés s'accroît en raison directe de la multiplication des candidats.”

Il ajoute que le nombre de pauvres hères condamnés à une existence misérable, et provenant des lycées, collèges et écoles spéciales, en nombre toujours croissant, était dans la proportion de 100 pour 1 au minimum.

Le fait est qu'il n'y a pas de peste plus effroyable que l'instruction inutile, mal appropriée aux besoins, aux capacités, aux fonctions sociales, une instruction répandue à tort et à travers.

Les petits Français d'autrefois non seulement pouvaient se placer plus facilement, mais ils avaient cinq ou six ans d'avance sur ceux d'à présent. Un garçon de 16 ans qui avait “ une position ” n'était pas alors une curiosité. Et ce n'était ni sur le grec ni sur le latin que l'on gagnait du temps; c'était sur les “ connaissances pratiques.”

Les “ connaissances pratiques ” ne sont pas toutes utiles à tout le monde. Celles dont personne ne peut se passer sont,

au contraire, en quantité assez limitée. On y bornait les anciens écoliers. Les autres "connaissances pratiques", celles qui varient avec le métier qu'on doit embrasser, ne venaient qu'à l'heure de ce que nous appelons la spécialisation. Une bonne part des cinq ou six ans se gagnait ainsi sur les matières de notre "enseignement moderne".

"Notre enseignement primaire, dit encore M. Poullée, n'est ni assez général dans ses grands principes, ni assez pratique dans ses détails; il se ment dans les intermédiaires, qui sont précisément les inutilités au point de vue moral d'un côté, technique de l'autre."

On possédait encore un autre art anciennement: celui de former des caractères autrement trempés que ceux d'aujourd'hui. On ne séparait pas alors l'instruction de l'éducation qui fait l'homme; on l'"élevait", c'est-à-dire qu'on le faisait monter à ces hauteurs morales qui sont le développement des plus beaux côtés de notre nature.

Quoi qu'il en soit, la sécularisation des écoles par l'État passe pour "la plus précieuse conquête de la troisième République", d'après la "Grande Encyclopédie". Mais il est à remarquer, d'un côté, que la République actuelle n'a guère de conquêtes à mettre à son crédit, et, de l'autre, qu'on trouve imprimées pour la première fois, dans la "Grande Encyclopédie," des choses plus qu'étonnantes.

* * *

Nous avons vu quelques-uns des résultats que la neutralité scolaire, "cette précieuse conquête", a déjà produits parmi la jeunesse contemporaine du vieux pays de nos ancêtres; mais il en est encore d'autres que les laïciseurs n'avaient pas prévus; il convient d'en dire ici un mot, puisqu'ils proviennent au moins indirectement de la neutralité dans l'éducation.

Un de ces résultats dont on parle beaucoup depuis quelques années, que les nations étrangères signalent dans leurs gazettes et que les honnêtes Français (il y en a encore un grand nom-

bre, malgré tout) déplorent, c'est celui de la dépopulation, qui fera bientôt de la France une puissance de deuxième ordre, si elle ne l'est pas déjà.

Le rapport sur le mouvement de la population française que publie le "Journal officiel" de 1898, constate que la tendance de la population à diminuer s'accroît d'un recensement à l'autre.

"Depuis quelques années, l'opinion publique s'est émue de l'état de stagnation de la population française. Pendant la dernière période décennale, en effet, de 1889 à 1898, il s'est rencontré quatre années où le nombre des décès a dépassé celui des naissances, et l'excédent de ceux-là a varié entre 10,000 et 38,000. La dernière année où l'on ait constaté un excédent de décès est 1895; il était de 17,813 unités. . .

"Évidemment, il faut se garder de tirer des conclusions de petites fluctuations annuelles; il faut observer le mouvement de la population sur de longues périodes. Mais pour les dix années 1889 à 1898, l'excédent des naissances sur les décès ne s'élève au total qu'à 281,403 individus; annuellement il est en moyenne de 0.74 par 1,000 habitants, tandis qu'il dépassait 2 pour mille par année moyenne de la précédente période décennale (1879-1888)."

M. le docteur Bertillon, directeur de la statistique municipale à Paris, et dont personne ne peut récuser la compétence, fait à ce sujet des réflexions bien significatives:

"Le résultat du recensement est navrant. J'y vois avec une profonde douleur, mais avec évidence, la preuve de la disparition prochaine de notre pays.

"L'Allemagne (pour ne parler que d'elle) avait en 1841 à peu près la même population que la France (je parle du territoire actuel des deux pays). Aujourd'hui l'Allemagne compte 14 millions d'habitants de plus que la France.

"Depuis cinq ans notamment l'Allemagne a gagné 3 millions d'habitants, deux fois l'Alsace-Lorraine, et voilà que le "Journal officiel" nous annonce que pendant ces mêmes cinq années

(de 1891 à 1895), notre population a reçu l'augmentation minuscule de 175,027 habitants.

“ Au lendemain de la guerre, en 1873, le nombre des jeunes gens pour le recrutement était presque le même en France et en Allemagne, et la France pouvait espérer de reprendre dans le monde son ancienne situation. Aujourd'hui le nombre des conscrits allemands (450,000) est d'environ un tiers plus fort que celui des Français (300,000), et comme depuis sept ans déjà le nombre des naissances allemandes est double du nombre des naissances françaises, il est fatal que dans treize ans ou quinze ans au plus tard, contre un conscrit français il y aura deux conscrits allemands. . .

“ La France est perdue si on ne réveille pas, par des mesures énergiques, son patriotisme endormi ou peu éclairé. Il faut annoncer à tous la grandeur du danger.”

La “ Revue française de l'étranger ” (1897), constate que l'augmentation annuelle de la population russe a été de 1.45 p. c., dans ces dix dernières années, celle de la population allemande de 1.15, celle de la population austro-hongroise 0.96, celle de la population anglaise 0.35 et celle de la population italienne 0.45, le coefficient, en France, n'a été que de 0.08!

A ce taux, dans cent ans, la Russie compterait 228 millions d'habitants, l'Allemagne 106 millions, l'Autriche, 79 millions, l'Angleterre 65 millions, l'Italie 44 millions, et la France 40 millions seulement.

La réalité est telle que M. de Freycinet, ministre de la guerre, a dû déclarer à la Chambre des députés, en 1899, qu'il fallait renoncer à faire concurrence à l'Allemagne pour les effectifs militaires. Jusque-là, la France avait soutenu la lutte. A chaque augmentation de l'armée allemande, elle répondait par un accroissement égal de la sienne. Pour l'avenir, elle devra se résigner à ne plus atteindre la force numérique de ses voisins. Depuis la dernière guerre, l'Allemagne a pris une telle avance de population sur la France, qu'il est devenu impossible de lutter avec elle. M. de Freycinet a dit très sagement que

l'Allemagne avait une supériorité qu'on ne pouvait plus désormais lui enlever: celle de la population. Cette supériorité-là fait celle de son armée. Le militarisme actuel, qui est d'ailleurs le recul de la vraie civilisation, constitue donc pour la France un des plus redoutables dangers, puisqu'en fin de compte, le résultat final, dans cet ordre de choses, doit dépendre de l'accroissement de la population. C'est la déchéance sociale et militaire de la nation.

En 1700, selon M. Levasseur, un éminent statisticien français, la France, alors gouvernée par d'abominables tyrans, comptait 38 pour cent dans la population des grandes puissances de l'Europe; aujourd'hui, le chiffre est réduit à 13 pour cent. Et dire qu'on avait presque fini par nous persuader, nous, Canadiens, que la France n'existait que depuis 89.

D'après une statistique toute récente, on compte en France 2,000,000 de ménages n'ayant pas d'enfant, 2,500,000 en ayant un, 2,300,000 en ayant deux, 1,500,000 en ayant trois, 1,000,000 en ayant quatre, 550,000 en ayant cinq, 330,000 en ayant six, et 200,000 environ en ayant sept et au-dessus.

En même temps que le nombre total des naissances diminue sans cesse, celui des naissances illégitimes suit une marche progressive, accusant, chaque année, une dépravation croissante des mœurs: il a doublé depuis quinze ans! A Paris, il est de 25 pour cent.

Inutile d'ajouter que les populations les plus infécondes sont celles des villes qui sont en même temps les moins religieuses. A Paris, par exemple, le chiffre des décès excède celui des naissances, et si les campagnes n'étaient pas là pour combler les vides créés ailleurs, la France n'existerait plus dans un siècle.

Que peut-on espérer lorsque l'on ne veut de l'existence que ses plaisirs sans ses devoirs!

"Plusieurs correspondants m'écrivent, dit Jules Simon, que la grande cause du mal dont je me plains (la dépopulation), c'est le luxe.

"Nous disons encore, par une sorte d'habitude, que la Fran-

ce est très riche, qu'elle a de grandes économies dans les bas de laine. Dans ma jeunesse, on passait pour un prodigue quand on dépensait tout son revenu. Il y avait tant pour le nécessaire, tant pour ce qu'on appelait les menus plaisirs, qui étaient très menus en effet, et tant pour le bas de laine. Le crédit, qui a été un grand moyen de progrès pour le travail et l'industrie, a causé des ravages dans l'économie domestique. On a commencé par consommer le revenu tout entier; puis on a vidé le bas de laine; puis on a emprunté, les uns pour vivre, les autres pour jouir; aujourd'hui, les trois quarts de la population vivent sur le revenu de l'année prochaine. Le luxe est devenu un besoin. Les États et les particuliers se tirent de là par un certain nombre de krachs et de banqueroutes, qui éclatent de loin en loin et rétablissent une sorte d'équilibre...

"Il n'y a plus de classes. Tous les gens "d'un certain monde" veulent faire figure, quel que soit l'état de leur caisse... Cela descend très bas dans l'échelle sociale..."

"Et tout ce monde, du haut en bas, calcule la perturbation qu'amènerait dans son existence la venue d'un héritier. On dit en bas: Avec quoi le nourrir? On dit en haut: Avec quoi le doter? Hélas! les ouvriers des villes disent trop souvent: Où le mettre?"...

Inutile de tirer de tout ceci la conclusion qui s'impose: elle est déjà dans l'esprit du lecteur.

"Les provinces les plus prolifiques, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, sont celles qui ont conservé le plus de fidélité aux anciennes croyances. Si les préceptes religieux étaient observés dans le mariage, la natalité française, au lieu d'être restreinte à 850,000 ou 880,000 naissances par année, monterait certainement à 1,200,000 au moins (1)."

Sans doute le régime des successions, qui détruit l'autorité paternelle, la répartition très défectueuse des impôts, qui sont d'autant plus élevés que les enfants sont plus nombreux, peu-

(1) *La Question de la Dépopulation et la Civilisation démocratique*, "Revue des Deux Mondes," 15 octobre 1897.

vent être regardées comme des causes de la dépopulation; mais la raison principale est celle qu'en donne le célèbre économiste français; c'est la conclusion dernière à laquelle il faut toujours revenir, en dépit du jargon scientifique des sociologues. On a beau courir le monde, il faut toujours finir par rentrer sous la tente.

“ Voyez-vous, disait, il y a quelques mois, un de nos plus célèbres contemporains, il est une règle que j'ai constamment vérifiée et qui ne souffre pas d'exceptions. Partout où le Christianisme est vivace, les mœurs se relèvent; partout où il languit, elles s'abaissent. C'est l'arbre où fleurissent les vertus humaines, sans la pratique desquelles les sociétés sont condamnées à périr. Je vous prie, si vous me faites parler, de le proclamer expressément: on démoralise la France en lui arrachant la foi; en la déchristianisant, on l'assassine. Il n'y a point de sauvegarde sociale hors des vérités du Décalogue (1).

Mais ce mal social de la dépopulation serait encore plus profond et plus lamentable, paraît-il, qu'on serait porté à le croire tout d'abord.

“ Des confidences de divers genres nous apprennent, hélas! dit un publiciste français justement alarmé de cet état de choses, que, au milieu des calculs égoïstes qui tendent de plus en plus à restreindre les familles, l'alcoolisme, avec son stimulant inconscient, reste le principal agent de recrutement de la population. Ce que la prétendue raison refuse, l'ivresse le fait. C'est la classe ouvrière, en général, qui maintient, à la ville et à la campagne, la population dans un état d'équilibre, à peu près égal, entre la naissance et la mort. Mais trop souvent cet équilibre se réalise dans les plus mauvaises conditions. La vie est viciée en même temps qu'elle est donnée.

“ Si la population ne diminue pas encore, elle continue de dégénérer. De tous côtés, on signale l'influence pernicieuse

(1) Paul Bourget, — *La Semaine catholique de Sées*. (L'éminent écrivain, qui a été irréligieux, parle donc avec connaissance de cause. D'ailleurs toute l'histoire nous prouve que la diminution de la foi, de la religion et du patriotisme chez un peuple a toujours été un signe d'affaiblissement et de mort.)

de l'alcool sur la constitution et la santé des enfants. L'alcoolisme alimente et tue la race à la fois.

“ En dehors de ce triste principe de fécondité, si l'esprit chrétien qui anime heureusement encore un grand nombre de familles venait à s'affaiblir, il n'y aurait plus que des causes très promptes de déchéance de la population. Le nombre des mariages n'augmente pas. L'état social contribue à les rendre de plus en plus difficiles. Les idées et les habitudes nouvelles du siècle ne les favorisent pas. On compte à peine sept mariages, par an, pour mille habitants. Et parmi ces mariages, la moitié sont stériles ou restreints au plus petit nombre d'enfants.

“ Le crime n'en est que plus grand de ces gouvernants et de ces législateurs qui, au milieu de tant de causes d'affaiblissement national, s'acharnent à détruire l'esprit religieux, sans crainte de tarir en même temps la principale source des mariages prolifiques. Le christianisme est encore le plus grand soutien de la France. C'est lui qui empêche la décomposition sociale et arrête la décadence; c'est lui qui fait les vertus et les familles.

“ Il n'y a pas de politique plus coupable et plus anti-nationale que de le combattre et de le persécuter. Et quand on considère que c'est celle de la troisième République depuis vingt ans, on ne peut s'étonner de ce double résultat, constaté par les statistiques officielles: l'accroissement de la criminalité et la diminution de la population.”

* * *

On sait que la doctrine de l'indissolubilité du mariage est formellement proclamée dans l'Évangile, et l'Église en maintenant ce précepte en force sauvegardait ces principes de moralité, de civilisation, d'honneur, qui font toute la grâce et la dignité des nations chrétiennes.

Il semble étrange qu'on ait réussi à abolir cette loi en France; mais ce qui est incroyable, c'est que ce soit quelqu'un de souche étrangère au pays, un individu d'origine juive, paraît-il, qui soit

parvenu à imposer sa loi du divorce... à la France, loi qui fut votée par la Chambre des députés en 1882, et par la Chambre haute le 27 juin 1884. Ce fait serait incompréhensible si nous ne savions pas qu'aujourd'hui, dans la patrie de Jeanne d'Arc, juifs, francs-maçons et autres mauvais Français sont toujours sûrs de s'entendre du moment qu'il s'agit de témoigner le mépris qu'ils portent à la religion chrétienne, d'enlever une liberté à l'Église, de violer un de ses droits. " Ils n'ont même plus la pudeur de cacher dans l'ombre des loges les tendances impies " dont ils font preuve; la témérité de leurs agissements se retourne contre eux pour en démasquer la perfidie.

Quoi qu'il en soit, le projet de législation en une matière si grosse de conséquences pour les mœurs étant présenté par le député Naquet, " libre penseur dès l'enfance " et révolutionnaire notoire, aurait dû, pour le moins, mettre les Chambres en très grande défiance. En d'autres temps, on se serait senti le cœur mordu par l'indignation; mais les laïciseurs de la troisième République n'ont point de ces susceptibilités touchant l'honneur national, et ils s'occupent plus volontiers à décréter des lois pour éteindre dans la conscience publique, sans paraître y mettre aucune tyrannie, comme on a fait pour les enfants dans les écoles, le reste d'influence que le Christianisme pouvait encore y exercer, que de songer aux moyens de protéger les bonnes mœurs.

L'application de la loi Naquet, dit un moraliste, fait que " l'union libre remplace peu à peu le mariage. Elle détruit la famille. Elle livre sans défense l'homme à l'alcoolisme, la femme à la prostitution et l'enfant aux vices précoces. C'est évidemment une défaite pour les vieilles idées religieuses dont certains philosophes saluent avec joie la disparition. Plus vite sans doute encore que l'école, la législation du divorce accomplit, au moins à Paris, la déchristianisation de la France. Mais elle précipite aussi sa décadence matérielle, morale, cérébrale, musculaire, intellectuelle.

" Des faits comme celui que je signale projettent des lueurs

inquiétantes sur tout un état social. Ils tuent la confiance en l'avenir. Ils rendent pacifiques, très pacifiques, hélas!

Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur la statistique des divorces de 1886 à 1897, on voit que le chiffre des couples qui ont été déliés ne suit qu'une proportion ascendante:

1886	2,950	divorces
1887	3,636	"
1888	4,708	"
1889	4,786	"
1890	5,457	"
1891	5,752	"
1892	5,772	"
1893	6,184	"
1894	6,419	"
1895	6,743	"
1896	7,051	"
1897	7,460	"

Donc, augmentation constante, sans qu'aucune oscillation rétrograde se soit produite un seul instant. Dès 1888, le chiffre de 1885 était dépassé, et dès 1894, celui de 1886 était doublé.

A Paris — la Ville-Lumière — on compte un divorce pour quinze mariages.

* * *

Un autre mal qui excite les plus vives inquiétudes chez les Français soucieux de l'avenir de leur race, c'est l'abus de l'alcoolisme, " qui étend de plus en plus sa gangrène au sein du corps social." Cet excès, nous l'admettons, peut provenir de causes diverses; il peut être attribué jusqu'à un certain point à l'insuffisance des mesures législatives, et à l'ignorance d'un trop grand nombre des effets désastreux que produit l'usage de l'alcool. Mais la cause la plus générale de ce vice, comme

de tous les autres d'ailleurs, est que l'alcoolique ne résiste guère ou point du tout aux entraînements de son penchant tyrannique, parce qu'il ne croit pas et ne prie point. Ce qui fait l'homme faible, ce qui le rend malheureux, ce sont les mauvaises passions, qui ont leur racine dans l'âme; guérissez l'âme et tous les maux disparaîtront: c'est le propre de l'Église catholique d'appliquer ce remède; c'est même la raison d'être de son existence, et en faisant du bien aux âmes, elle assure le bonheur des familles et la prospérité des États.

Mais quand on dépense une partie du temps et des ressources que l'on devrait employer au bien de la France à détruire l'influence de cette même Église, à miner son autorité, à amoindrir le prestige de ses ministres, on est bien coupable; quand l'exemple de l'impiété ou simplement de l'indifférence religieuse part de haut, le peuple se laisse bientôt gagner par l'irréligion et cède avec d'autant plus de facilité aux attrait du mal qu'il subit moins que les gens en place l'influence du milieu qui retient encore ceux-ci dans une certaine apparence d'ordre.

“ La religion est-elle, en vérité, ce que disent les prêtres? On en peut bien douter, puisque les maîtres de la nation, ceux qui sont les élus des élus du peuple affectent de n'y point croire et en écartent toujours les enseignements et les pratiques.” Absurde est ce raisonnement, direz-vous. Pourtant il existe obscurément dans maint esprit borné. Parce qu'il est absurde, il a son influence et entraîne des foules.

Il y a quarante ans, les Français ne connaissaient pas les alcools industriels, impurs, funestes d'aujourd'hui, qui empoisonnent le sang et brisent le cerveau. Surtout, on buvait moins d'absinthe.

A cette heure, c'est la France qui détient le record de cet article. Elle consomme à elle seule plus d'absinthe que le monde entier.

La production alcoolique en France a presque triplé depuis ces trente dernières années pour une population qui, on l'a vu, est loin d'avoir suivi pendant ce même espace de temps une marche parallèle ascendante.

En 1870, le fisc en évaluait la quantité à 882,790 hectolitres; en 1880, 1,313,829; en 1890, 1,662,801. En 1898, enfin, l'on n'a pas moins compté de 1,865,000 hectolitres d'alcool.

Et il ne s'agit ici, qu'on le remarque bien, que de l'alcool imposé. Si l'on y ajoute, et l'alcool consommé par les récoltants bouilleurs de cru et l'alcool introduit par la contrebande, on arrive aisément à un total de "deux millions" d'hectolitres d'alcool, offerts chaque année à la consommation des Français.

L'usage habituel de l'alcool, même chez les personnes qui ne se sont jamais enivrées, affaiblit l'organisme et le rend incapable de résister efficacement aux maladies les plus légères.

Les enfants d'alcooliques sont voués d'avance à toutes les dégénérescences nerveuses, et on est presque réduit à se féliciter de ce que les unions de ces malheureux soient généralement infécondes.

C'est l'alcool qui peuple les maisons d'aliénés, et qui recrute pour moitié la clientèle des prisons.

"La ruine de la santé, la perte des épargnes, la suppression de l'aptitude au travail, la désagrégation fatale, puis l'extinction de la famille, finalement la dégénérescence de la race et le découronnement de notre précellence nationale, telles sont les belles résultantes de l'alcoolisme. La prophylaxie la plus élémentaire exige donc que nos intérêts et notre avenir ne dépendent pas éternellement de cette question: un jour ou l'autre, il faudra bien arriver à interdire la fabrication et la vente de toute boisson notoirement néfaste à l'organisme, si nous voulons arrêter la dépopulation et la dégénérescence qui pèsent sur notre malheureux pays. . ."

Voilà ce que constate un des derniers numéros du "Journal de la Santé", de Paris.

Il n'est donc pas étonnant que la folie ait suivi, à son tour, une marche ascendante à peu près parallèle à l'accroissement de la production d'alcool.

En 1877 cette production dépassait le million d'hectolitres et on comptait 21,962 aliénés; en 1892 le nombre de fous attei-

gnait 58,753, tandis que celui des hectolitres d'alcool arrive à 1,735,367.

Le docteur Legrain a eu la patience d'étudier 215 familles alcooliques ayant fourni un total de 814 descendants, répartis dans trois générations, et voici ce qui est arrivé de ces 814 individus :

427 sont devenus alcooliques à leur tour; 60 pour 100 présentaient des signes trop certains de dégérescence physique et intellectuelle; 14 pour 100 sont tombés dans le crime; 22 pour 100 ont été emportés par des convulsions infantiles; 17 pour 100 ont abouti à l'épilepsie et 19 pour 100 à l'aliénation mentale.

Les chiffres que l'on vient de lire suffisent à justifier les conclusions du docteur Legrain, déclarant :

“ Un peuple qui s'alcoolise et qui, par suite, fait souche de dégénérés, d'idiots, d'épileptiques, d'aliénés, est un peuple qui s'étiolé. Un peuple alcoolisé, en somme, est un peuple en voie de disparaître.”

C'est à cette diminution dans la natalité et à ce dépérissement de la race qu'il faut attribuer l'ajournement de la formation des quatrièmes bataillons l'année dernière. Le fait méritait d'être remarqué, au moins en raison des causes qui le produisaient. Les formations projetées ne pouvaient avoir lieu, parce que le contingent à incorporer en 1899 était insuffisant. D'une part, le nombre des conscrits était plus faible que les années précédentes et, de l'autre, sur l'ordre venu du ministère, on avait mis plus de soin à écarter les jeunes gens impropres au service. Il en est résulté que le contingent de l'année est inférieur de 23,000 hommes aux prévisions établies en 1898.

Comme on le voit, c'est l'existence même de la patrie française qui est actuellement en jeu. Ceux qui ont la charge du pouvoir feraient bien mieux de s'occuper des dangers réels qui menacent le pays que de mener tapage autour de prétendus périls de la République. Du moins, ils éviteraient de se rendre ridicules et conserveraient le bon renom de la France à l'étranger.

Finissons cette partie si attristante de notre enquête par un dernier rapprochement : le nombre des suicides en France est proportionnel à peu près partout au nombre des divorcés.

De 1827 à 1830, il y a eu en moyenne 1 suicide pour 28,268 habitants;

De 1886 à 1890, 1 suicide pour 4,500 habitants;

En 1896, on comptait un suicide par an sur 3,800 habitants environ, c'est-à-dire qu'on se suicide cinq fois plus en 1896 qu'en 1830.

Cela fait au moins dix mille suicides par an.

Quelles sont les causes de cette situation?

M. Tarde, chef de la statistique criminelle en France, écrit à ce sujet :

“ Les causes auxquelles on doit attribuer en France les suicides et les cas de criminalité, sont en majeure partie les mêmes que ceux qui permettent d'expliquer la diminution des naissances et par conséquent le dépeuplement de la France.

“ Quelles sont ces causes?

“ En premier lieu, que la génération actuelle vit et étend de plus en plus l'irréligion par la propagation de doctrines et de préceptes qui chassent la morale des ménages et détruisent plutôt le cercle familial au lieu de le remplacer.

“ En second lieu, on veut toujours s'élever plus qu'on ne peut sur l'échelle sociale, de là la nécessité de nouveaux besoins, qui rendent la vie plus chère et ne permettent plus de tenir l'équilibre dans les comptes du ménage.

“ En troisième lieu, non pas l'accroissement des misères, mais bien l'état stationnaire de la fortune de chacun et qui ne répond nullement ni à l'aspiration, ni à la convoitise, ni au désir.”

Ce fonctionnaire ne peut s'empêcher d'avouer que c'est l'irréligion qui est la cause première des maux qui frappent notre monde actuel.

Il continue sa démonstration en écrivant que sur 100 enfants criminels en France, il y a 87 élèves fréquentant les écoles neutres contre 13 qui fréquentent les écoles religieuses.

Pourquoi l'irréligion est-elle devenue plus générale parmi la génération actuelle? Parce que " si, depuis 25 ans, l'incrédulité a fait tant de progrès dans le peuple, c'est que, depuis 25 ans, nos gouvernants intellectuels ou politiques ont été plus ou moins hostiles à toute idée religieuse, et se sont servis de leur autorité pour laisser croire que la foi, la piété, est une marque d'infériorité de culture (1)."

Et pourquoi, en France, l'irréligion est-elle la cause des maux qui frappent le monde contemporain? Parce que, depuis vingt ans surtout, les gouvernants politiques de ce pays se sont servis de leur autorité pour élever la génération présente d'après un système d'écoles d'où ils ont rigoureusement banni " la foi chrétienne qui est la grande partie d'ailes, indispensable pour élever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de son horizon borné, pour le conduire à travers la patience, la résignation et l'espérance, jusqu'à la sérénité, pour l'emporter par delà la tempérance, la pureté et la bonté jusqu'au dévouement et au sacrifice. Il n'y a que le Christianisme pour nous retenir sur notre pente fatale, pour enrayer le glissement insensible par lequel incessamment et de tout son poids originel notre race rétrograde vers ses bas-fonds " (Taine). Parce qu'on a enseigné à la jeunesse, qui maintenant forme le monde d'aujourd'hui, toutes choses, excepté celle qui pouvait former son cœur, sa conscience et ses mœurs: chose que le Christianisme seul peut accomplir, s'il faut en croire, non pas la casuistique de nos laïciseurs fin de siècle, mais l'expérience des faits, l'histoire du monde tout simplement. " Nous sommes allés jusqu'au bout de notre folie; nous avons rêvé une morale sans sanction et sans obligation. Hélas! ce serait la fin de toute morale et, par conséquent, de tout bonheur, la révolte des appétits, le déchaînement de la bête humaine, l'état sauvage. Et dès aujourd'hui, quand d'atroces logiciens proclament la liberté du crime, éperdus, épouvantés de notre œuvre, nous sommes forcés de recourir aux lois d'exception et aux échafauds " (Cop-

(1) Rocolin, — *L'Anarchie littéraire*, Paris, 1898.

pée). “ Depuis que nous sommes un peuple sans Dieu, avouet-on encore, nous avons achevé de nous affaiblir, de nous diviser, de nous dégrader. Nous tombons de jour en jour, nous nous dissolvons dans la bêtise et l'immoralité; nous perdons un à un tous les bons sentiments de fraternité, d'union, d'honneur, qui font un peuple; nous cessons d'être une grande nation.”

“ Lorsqu'on affaiblit le sentiment religieux qui élève l'âme, qui l'ennoblit et y imprime profondément les notions du juste et de l'honnête, l'homme décline et s'abandonne aux instincts sauvages et à la recherche unique des intérêts matériels d'où résultent, comme conséquence logique, les rancunes, les dissensions, la dépravation, les conflits, la perturbation du bon ordre; maux auxquels ne peuvent remédier sûrement et pleinement ni la sévérité des lois, ni les rigueurs des tribunaux, ni même l'emploi de la force armée”, écrivait le dernier successeur de saint Pierre dans une récente encyclique au peuple italien.

Comme tout s'oublie! Voilà deux mille ans que Cicéron disait: “ Si l'on ôte de la société des hommes la piété et la religion, on y verra bientôt régner le désordre et la confusion. En ôtant la piété du monde, on en bannirait la bonne foi et la justice, cette vertu si excellente; on briserait tous les liens de la société, on détruirait la société elle-même.”

Ce sont là des vérités aussi vieilles que le monde, et l'expérience, comme le dit Malebranche, devrait bien convaincre ceux qui ne veulent pas consulter la raison.

Aux effets produits par les écoles neutres, il faut joindre ceux causés par ces centaines de journaux acharnés à détruire ce qui reste de morale et de vérité: la presse licencieuse est un des fruits directs de la morale laïque.

“ Grâce aux récits des journaux, a dit Maudsley, l'exemple du crime devient contagieux: l'idée s'empare de l'esprit faible comme une sorte de “ fatum ” contre lequel toute lutte est impossible.”

Une certaine presse a le don de représenter les actes immoraux sous de telles couleurs, qu'il semble qu'elle veuille les glorifier ou les excuser; elle altère, par le fait même, avec l'opinion publique, la conscience publique. Aux récits de crimes réels ou imaginaires, déjà suffisants pour souiller les imaginations, on ajoute des représentations figurées, qui deviennent une source directe de suggestion, surtout pour les enfants et les jeunes gens. Que de criminels ont avoué que non seulement l'idée de leurs crimes leur était venue de la lecture des romans et des journaux, mais qu'ils y avaient appris en même temps les moyens de l'exécution.

“ Le feuilleton obscène ou sanguinaire, dit encore M. Fouillée dans son article sur “ Les jeunes criminels, l'École et la Presse ”, est, en province comme à Paris, un des principaux agents de la démoralisation populaire. Les criminologistes s'accordent à soutenir que la littérature ordurière agit avec une violence toute spéciale sur les dégénérés et devient ainsi une cause de criminalité. Heureux quand l'excitation n'est pas directe!... Oubliant que la littérature “ façonne petit à petit l'idéal d'un peuple ”, notre gouvernement est l'unique au monde, qui, sous prétexte de liberté, s'abstienne d'attaquer les publications immorales. Les libres pays d'Amérique ne tolèrent pas ces outrages par écrit à la pudeur publique. Et cependant, on l'a mainte fois montré, c'est le gouvernement seul qui pourrait ici agir avec efficacité: livrés à leurs seules forces, les particuliers sont impuissants contre la vaste action, d'un caractère essentiellement social, exercée par le “ quatrième État.”

“ ... Un sentiment que les étrangers nous reprochent de ne pas avoir naturellement, de ne pas cultiver par nos mœurs, de ne pas sauvegarder par nos lois, c'est le respect. En Angleterre, la presse se respecte et respecte les autres. Cette supériorité tient d'abord aux mœurs: l'Anglais ne veut pas être trompé ni corrompu par son journal, mais éclairé et “ informé ”; les articles, non signés, sont écrits avec plus de désintéressement; mais la loi renforce les mœurs en punissant la diffamation et

l'obscénité de peines et d'amendes si considérables que le journal peut être ruiné du coup. Mettre l'intérêt même du bon côté, tout est là; en France il est du mauvais.

“ Permettre de tout dire et de tout écrire, ajoute-t-il, contre les lois, contre les mœurs, contres les hommes, en ne se réservant de punir que les “ actes ” une fois accomplis, c'est, a-t-on dit, attendre l'explosion d'une mine après l'avoir laissé charger et allumer sous ses yeux. A notre époque de criminalité croissante, les idées sont trop explosives pour que l'on ne considère pas déjà comme des actes celles qui sont une provocation à des crimes et délits. Tel article ou tel roman sont des “ actes ” cent fois pires qu'un viol ou un assassinat, car ils en feront commettre une série. Par malheur, le journal est aujourd'hui, dit M. Bonzon, “ le soutien des gouvernements, comme le “ marchand de vin est le grand électeur. Quiconque les mé- “ contente y trouve sa perte; et c'est pourquoi ni contre l'alcoo- “ lisme, ni contre la pornographie, le gouvernement, quel qu'il “ soit, ne songe à engager la lutte.” Ainsi les intérêts moraux du pays se trouvent sacrifiés à des intérêts de secte politique; périsse la France plutôt que notre parti! ”

* * *

Quelques jours après l'adoption de la loi Ferry sur l'enseignement (juillet 1882), le Parlement, par son vote, consacrait à tout jamais l'anéantissement de l'influence française en Égypte.

Une colonie française, formée des compagnons de Méhémet-Ali à M. de Lesseps, à Mariette et à M. Maspero avait, par l'effet naturel des services rendus, assuré à notre ancienne mère patrie, sur les bords du Nil, une prépondérance indiscutable, une sorte de suprématie morale que personne en Europe ne songeait plus à contester. Tous les gouvernements qui s'étaient succédé en France depuis 60 ans avaient veillé avec sollicitude sur cette situation; la troisième République, qui venait de remporter dans l'établissement des écoles neutres, “ la plus précieuse de ses conquêtes ”, non seulement ne sut profiter de la

brillante perspective qui lui avait été ainsi faite, mais sacrifia volontiers, sans trop se rendre compte de ce que l'on perdait, tous droits acquis, laissant en réalité l'Angleterre maîtresse de s'établir en Égypte: ce qu'elle n'a pas manqué de faire.

Cette éviction de la terre égyptienne constitua pour la France un immense désastre, plus regrettable encore, à un certain point de vue, que celui de 1870. Je ne puis raconter ici en détail les circonstances de ce douloureux événement. Qu'il suffise de dire qu'au moment de cette malheureuse abdication, c'était la France qui, de fait, possédait et gouvernait l'Égypte par ses savants, ses artistes, ses ingénieurs, ses commerçants, et l'œuvre grandiose de M. de Lesseps aurait fini par faire de l'Égypte une véritable conquête française, — une France pharaonique. Or la France possédant d'un côté l'Égypte, l'Algérie au nord et partie de la Sénégambie à l'ouest, c'était assurer sa domination sur la moitié du continent africain; Barka, Tripoli, la Tunisie, le Maroc, le Sahara et le Soudan tout entier ne pouvaient échapper à son influence, et auraient fini dans un temps plus ou moins rapproché par former un immense empire français qui n'aurait jamais connu la honteuse reculade de Fachoda.

Et voyez comme on raisonnait juste à cette époque.

“ Il faut pourtant, objecteront ceux qui gardent encore les préjugés d'autrefois que, chez tous les peuples avec lesquels nous sommes en relation, nos nationaux, s'ils sont menacés dans la sécurité de leur personne ou lésés dans leurs intérêts, trouvent quelqu'un qui, parlant au nom de la France, ait le droit et le devoir de s'interposer en leur faveur, quelqu'un qui puisse, au besoin, les envelopper des plis du drapeau. A quoi l'on répondra, comme on l'a dit déjà brutalement dans les réunions publiques et à mots couverts en plus haut lieu, que les Français n'ont qu'à rester chez eux. . . (1).”

N'est-ce pas que c'était intelligent?

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1882.

On parle bien des colonies que la France a acquises en ces derniers temps, mais on parle encore plus de "colonies sans colons, mais beaucoup d'administration (1)." C'est qu'en effet les Français restent chez eux, en train de s'user et s'éteindre au milieu des discordes civiles.

L'Égypte est aujourd'hui terre anglaise; elle fait bel et bien partie de l'empire colonial de l'Angleterre, et personne en Europe ne paraît plus songer à lui en contester la jouissance. En perdant l'Égypte, nous avons perdu, dit M. Delafosse, alors député à la Chambre française, notre influence, notre crédit, notre prestige, notre personnalité, notre nom en Orient.

Comme on le voit, l'abaissement de la France coïncide avec la ruine des idées religieuses. L'Angleterre a maintenant remplacé la nation qui avait toujours été considérée, depuis le temps des croisades, comme la protectrice naturelle des chrétiens dans ces lointaines contrées. L'Angleterre, la religieuse et de plus en plus catholique Angleterre, qui garde avec un soin jaloux son héritage d'éducation chrétienne qui continue à faire d'elle une race forte et virile, étend maintenant son empire sur l'univers.

Alger et Fachoda donnent une idée assez juste de la France de la première partie du siècle d'avec celle qui finit. En 1828, l'ambassadeur français à Londres répondait au premier ministre anglais qui lui disait que l'Angleterre pourrait bien s'opposer à l'expédition d'Alger:

(1) Voir le *Correspondant*, 1897, article de M. de Nadaillac sur "la Colonisation."

Voir également *L'œuvre coloniale de la troisième République*, par le comte de Villebois-Mareuil, dans le "Correspondant," numéros du 10 et du 25 décembre 1899, où, dit-il, "la place du fonctionnaire a gagné nos colonies comme une naturelle invasion du produit où nous excellons, ou plus exactement d'un mal qui nous consume." C'est ainsi que dans la Cochinchine, par exemple, on comptait une vingtaine de colons véritables en 1894 pour 1,646 fonctionnaires; l'auteur en donne la liste. En 1897, la colonie française du Cambodge ne dépassait pas 100 personnes, et on y maintenait 116 fonctionnaires. L'Angleterre gouverne aux Indes une population de 250 millions d'habitants avec 1,000 fonctionnaires du service civil.

C'est aussi dans cet article qu'il est question de "l'aplatissement diplomatique qui équilibre à l'extérieur la honte de la tyrannie maçonnique que la France supporte à l'intérieur."

— Excellence, répondit brusquement l'ambassadeur, faites ce que vous voudrez : nous nous fichons de vous.

Mors la tête se relevait d'elle-même avec fierté lorsque l'on disait : " Je suis Français ". Après Fachoda, il a fallu la tenir bien basse pour cacher la rougeur de la honte qui en couvrait la face. Et pourtant l'évacuation de Fachoda, sur un simple signe de l'Angleterre, fut un acte opportun ; la guerre aurait été le dernier terme de la témérité. " La guerre avec l'Angleterre, disait à ce sujet l' " Autorité ", nous mettrait dans la position de l'Espagne vis-à-vis l'Amérique : nous nous battrions héroïquement, mais nous serions défaits." C'est que, voyez-vous, le temps n'est plus où la France pouvait lutter, avec des chances égales de succès, contre la Grande-Bretagne pour la suprématie de l'expansion coloniale.

Mais c'est surtout à l'armée catholique que la France doit la plus grande part d'influence qu'elle possède encore en Orient.

Cette armée, qui comprend missionnaires, frères enseignants et sœurs de toutes dénominations, compte de 72,000 à 73,000 soldats.

Ce chiffre total est donné par Mgr LeRoy, des Pères du Saint-Esprit, dans son rapport lu au dernier congrès catholique à Paris.

Sur ce nombre, la France à elle seule, fournit les trois quarts, savoir : 12,000 missionnaires sur 18,000 ; 4,800 frères sur 6,000 ; 33,600 religieuses sur 42,000.

De plus elle fournit les deux tiers du budget de la Propagation de la Foi, la moitié du budget de la Sainte-Enfance, et le budget entier des Écoles d'Orient ainsi que de l'Œuvre apostolique.

Ces religieux et ces religieuses donnent aux catholiques indigènes l'amour de la patrie française. Si le gouvernement comprenait qu'il est de son intérêt de seconder l'action de ces éducateurs chrétiens, quel élan il imprimerait au progrès de la civilisation dans ces lointaines contrées, et avec quelle autorité il assurerait sa suprématie morale dans tout le Levant.

Au lieu de cela, il laisse ces ouvriers évangéliques à leurs propres forces, restreint leur action, les persécute même.

L'empereur d'Allemagne a profité de ce mauvais vouloir du gouvernement français pour agrandir la sphère d'influence de son pays dans ces contrées au détriment de l'influence française, et c'est dans ce but qu'il fit son voyage de Palestine en 1898. Le consul général de France n'a eu qu'une attitude effacée, n'a joué qu'un rôle subalterne dans cette circonstance. Au lieu de recevoir lui-même, au nom de la France, ce pèlerin couronné qui ne pouvait se prévaloir à Jérusalem d'aucun titre, d'aucun droit particulier, c'est lui qui a été reçu, comme un résidant quelconque, par l'empereur allemand.

Longtemps, la prépondérance de la France y avait été souveraine, à la faveur de ce protectorat catholique, qu'elle exerce dans tout l'Orient et en vertu des traités et par suite d'une possession immémoriale. Mais un droit moral comme celui-là ne vaut que par l'usage qu'on en fait. Déjà l'influence de la Russie s'est grandement accrue dans les Lieux Saints, au préjudice des droits de la France et des intérêts de l'Église catholique. Dans les luttes de la concurrence internationale, le prestige compte pour beaucoup. C'est une force que chaque nation aspire à se donner. L'Allemagne a cru qu'il y avait une place à prendre en Palestine à côté de la Russie, aux dépens de la France. Elle est protestante, et c'est un singulier titre à disputer à une nation catholique les droits et les privilèges du protectorat catholique. Mais qu'a fait la France de ces droits et de ces privilèges? Son gouvernement athée et libre penseur est-il fondé, d'ailleurs, à les revendiquer contre tout autre gouvernement, aussi en mesure que lui et plus disposé à les exercer?

Et puis, quel douloureux contraste entre la conduite de cet empereur protestant, qui s'est pieusement comporté en Terre Sainte et l'attitude du gouvernement de la nation investie du protectorat catholique en Orient à titre de fille aînée de l'Église. Ici, un souverain qui s'agenouille devant le tombeau du divin Rédempteur; là, un président de la République qui affecte de

ne pas même entrer à l'église. D'un côté, des prières, des marques de religion; de l'autre, des lois et des actes impies, des discours blasphématoires.

Jamais un empereur protestant n'aurait entrepris de se faire une part de protectorat en Terre Sainte, si la France avait eu un gouvernement catholique. La France ne sera plus désormais aux yeux des populations d'Orient, la haute suzeraine des catholiques, la haute tutrice de leurs intérêts. D'autres nations partageront avec elle ce privilège du protectorat dans la mesure même où elles l'exerceront. L'Allemagne l'a revendiqué pour elle, par la voix de son souverain, avec un éclat et une autorité qui auront fait baisser considérablement le prestige de la France.

La conduite récente du gouvernement de Berlin en Chine s'explique par le même mobile.

" On se rappelle, disait à ce sujet la " Vérité française ", avec quelle mise en scène l'empereur Guillaume s'est constitué le défenseur des deux missionnaires catholiques allemands massacrés dans le Céleste Empire. Ce fut son propre frère qu'il envoya, avec des vaisseaux, remplir là-bas le rôle de protecteur et de vengeur, qui incombait de droit aux représentants de la France. Avec la situation que le prince Henri de Prusse a su s'assurer à la cour de Pékin, avec l'ascendant que l'Allemagne a pris sur les populations de l'empire chinois par cet acte de haute intervention, avec la confiance que le gouvernement de Berlin a inspirée du même coup à ses nationaux, nos ministres plénipotentiaires et nos consuls n'auront plus rien à faire dans l'Extrême-Orient pour la protection des catholiques allemands.

" Pour son malheur, la France a, depuis vingt ans, chose unique au monde, un gouvernement, des pouvoirs publics, qui n'ont pas eu d'autre politique que de faire la guerre à Dieu, partout où ils l'ont rencontré: à l'école, à l'hôpital, dans les livres, dans les familles, sous la forme de l'enseignement religieux ou du crucifix, dans la personne du prêtre et du religieux. Est-il

étonnant que cette nation, dont le gouvernement a la réputation partout d'être l'ennemi de Dieu, inspire à d'autres l'idée de la supplanter dans des droits qu'elle ne peut plus exercer sans se contredire elle-même? Et pourrait-elle se plaindre d'une déchéance morale dont elle est elle-même le premier auteur?"

Elle lui aura coûté cher, la laïcisation. Avec tous les maux qu'elle a causés en France, elle lui vaut encore la diminution de son influence et de son autorité dans le monde.

Qui, de nos jours, a épousé la cause des chrétiens persécutés d'Arménie (1) et de la Crète? L'Angleterre et l'Allemagne, mais l'Angleterre surtout (2). Quelles étaient les puissances dont les noms revenaient sans cesse comme médiatrices dans la guerre gréco-turque? L'Angleterre, l'Allemagne et la Russie; la Russie, l'Allemagne et l'Angleterre, et ce n'était qu'incidemment et, pour ainsi dire, comme en passant, que le nom du représentant du gouvernement français y était parfois mentionné, comme si la France était descendue au rang de puissance négociable (3).

Mais que fait donc la France, se demandaient alors ceux qui pensaient encore à elle et qui avaient été accoutumés à la regarder comme l'arbitre de l'Europe? Elle "restait chez elle".

(1) " Hélas! malheureuse Arménie, tu ne pouvais savoir quand tu invoquais la France que, reniant son passé, elle ferait la sourde oreille à ton appel désespéré." Paul Mieille, PATRIOTISME ET INTERNATIONISME, dans la " Revue des Revues," 15 juin 1900.

(2) En 1860, la France était encore la seule protectrice effective des chrétiens ottomans; quand les troubles éclatèrent dans le Liban, il lui suffit de débarquer une brigade à Beyrouth pour obtenir une répression exemplaire, tant son influence et sa domination exerçaient alors de prestige dans tous les pays du Levant.

(3) Ce serait une étude curieuse que de rechercher à qui, on définitive, a profité l'alliance russe qui, dans le temps, avait excité tant d'enthousiasme. En tout cas, le projet de désarmement général présenté par le Czar sans consulter son alliée, après les immenses sacrifices que celle-ci s'était imposés dans l'espoir d'une revanche problématique, a été une surprise qui a joliment fait jaser le monde. Jusqu'à présent le résultat le plus clair de cette " singulière alliance " est que la Russie en a largement profité pour l'alimentation de son trésor et pour l'extension de sa puissance en extrême Orient. Pourtant quel vif plaisir un mot, un seul mot, de la part de la Russie, aurait causé à la nation amie lors de l'affaire de Fachoda, et quel immense service elle lui aurait rendu touchant ses possessions africaines!

où elle nous offre, hélas! avec ses écoles irréligieuses, sa jeunesse pervertie, sa littérature immorale, ses haines du passé et ses enthousiasmes aussi factices que stériles du présent, le spectacle d'un peuple en décadence (1).

Voilà l'œuvre que les sectaires qui ont accaparé le gouvernement de la France, peu importe le titre politique qu'ils se donnent, ont accomplie depuis ces vingt dernières années, et tel est leur aveuglement qu'ils semblent ne pas avoir conscience de l'humiliation qu'ils lui font présentement subir à la face du monde entier. " Soit qu'on envisage l'état intérieur de la France, soit qu'on regarde au delà des frontières, on n'aperçoit que des sujets d'anxiété, d'humiliation et de crainte (2)."

§ §

Le pays de nos ancêtres est aujourd'hui divisé en deux groupes bien distincts. Il y a d'abord ce qu'on pourrait appeler la France des Français, France paisible, honnête, réfléchie, économe, croyante, et dont l'origine remonte aux contemporains de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis et de Jeanne d'Arc: c'est la France de tous les temps; puis, la France des radicaux-socialistes, des cosmopolites et des francs-maçons, gens tapageurs, généralement intolérants, souvent hypocrites,

(1) Ne désirant point faire un volume, je ne dirai rien de la littérature française, vaste sujet qui m'entraînerait bien au delà du cadre que je me suis tracé; qu'il me suffise d'ajouter que " les romans étrangers, d'une manière générale, diffèrent profondément des romans français contemporains. Il faut reconnaître tout d'abord que, si la recherche littéraire y est souvent moins intéressante que dans les nôtres, il y existe une moralité plus réelle et des tendances plus élevées. De plus, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suède, la Russie ont davantage que nous ce que l'on pourrait appeler le " roman de famille," récit qui ne demande pas le succès à des curiosités malsaines, qui ne recherche pas à retenir les lecteurs et à les captiver par le trouble qu'il éveille en eux, et dont le but est toujours d'inspirer l'amour du devoir, du foyer, de la vie droite et simple. Très souvent, on ces littératures étrangères, les meilleurs écrivains, les romanciers, les conteurs les plus justement appréciés, consacrent leur talent à composer des ouvrages de ce genre, estimant que les vrais beaux livres sont des bons livres." (*La Nouvelle Bibliothèque populaire.*) Tout cela se réduit à dire qu'on ne demande plus à la littérature des " impressions esthétiques, mais des choses."

(2) Louis Joubert, dans le *Correspondant*, janvier 1899.

toujours ennemis de l'autre France et ne voulant point, quoi qu'il advienne, du règne du Christ, les sans-patrie, disait encore M. Guillot, étant de même souche que les sans-Dieu. Cette dernière France compte à peine une centaine d'années d'existence; le respect du passé, l'un des sentiments les plus généreux qui puissent habiter le cœur de l'homme, lui est inconnu, ou plutôt elle le méprise ce passé, avec toutes les traditions, les institutions et les principes qui s'y rattachent. C'est cette seconde France qui, depuis vingt ans, gouverne tout le pays, au grand dommage de sa paix intérieure et de son prestige au dehors (1).

Mais pourquoi depuis vingt ans au lieu de vingt-cinq ou trente ans? car voilà maintenant plus d'un quart de siècle que la troisième République est établie. Encore un coup, peu importe le titre politique que les gouvernants actuels se donnent; c'est l'esprit qui les anime qu'il faut considérer. Nous-mêmes, ici, au Canada, nous nous gouvernons en vrais républicains et nous en sommes heureux, avec cette seule différence que, de ce côté-ci de l'Atlantique, le chef de l'État, au lieu de prendre le titre de "président", porte celui de "gouverneur-général", et relève de l'Angleterre, mais en réalité ses pouvoirs sont beaucoup plus limités que ceux du président des États-Unis. Or, l'esprit des fondateurs de la République française était tout différent de celui qui est parvenu à dominer depuis. L'Assemblée nationale de 1871 comptait plusieurs hommes éminents, et plus de 600 membres sur 750 ouvertement atta-

(1) Lorsque nous lisons des citations comme celle-ci, par exemple :

" Nous assistons en France, depuis longtemps déjà, à un spectacle étrange, inconnu chez les autres nations. Au delà de nos frontières, en Angleterre comme en Allemagne, en Belgique comme en Russie, partout, le passé de la patrie est l'objet d'un culte ardent, passionné. On a la religion des ancêtres, et si l'on dit : la " Vieille " Angleterre, la " Vieille " Allemagne, ce n'est pas avec le sourire du dédain sur les lèvres, c'est avec le respect attendri d'un fils qui voit passer dans ses souvenirs d'enfance la figure bénie de son aïeule. Pour nous, nous avons changé tout cela, et nous avons mis le cœur à droite, " c'est aux tenants de la seconde France que cela s'applique ; il n'y a qu'eux qui soient capables de se façonner ainsi l'esprit à l'inverse du sens commun des autres peuples. "

chés à la religion. Il n'était pas alors question ni de bouleversements de l'ordre social ni de persécutions religieuses; si la République ne se fût pas départie de ce premier esprit, l'apaisement n'aurait cessé de régner, grâce au respect de tous les droits; la France aurait conservé tout son prestige, et il n'y aurait pas eu de meilleurs républicains que les catholiques français; le nouveau régime aurait pu envisager l'avenir avec confiance en s'appuyant seulement sur la partie saine, éclairée et patriotique de la population. De fait il aurait trouvé dans l'Église son meilleur appui et le secret de sa force, car l'homme véritable, le vrai citoyen, le citoyen respectueux de l'ordre public, du pouvoir établi, l'ennemi du communisme, de l'anarchie, du socialisme et de toute violence, est le véritable chrétien. L'Église ne lui permet pas d'être autre chose, et ce sont des vérités trop élémentaires pour être ici susceptibles de démonstration.

Mais ce dont il importe de se bien pénétrer, c'est que les sociétés démocratiques ne seront bienfaisantes qu'autant qu'elles seront chrétiennes. Montesquieu considérait les républiques comme impossibles sans le " vertu ". En effet, le régime républicain, plus que tout autre, met les hommes aux prises avec eux-mêmes dans la participation du pouvoir; il exalte l'ambition des âmes vulgaires, ouvre mille portes à la cupidité. L'Église, en apprenant à l'homme à se gouverner et à reconnaître les devoirs qu'il se doit à lui-même et à ses semblables, en lui inspirant l'esprit de sacrifice, en fait l'idéal des démocrates. Sans l'appoint religieux, nous verrons la démocratie succéder à la bourgeoisie, le socialisme à la démocratie, sans que tous les moyens empiriques de réforme mis en œuvre produisent autre chose que des bouleversements et l'augmentation du malaise et du désordre.

Que la France serait heureuse si ses gouvernants avaient eu le bon esprit d'accueillir, avec la déférence qui lui est due, les sages conseils que le cœur de l'auguste vieillard qui règne à Rome lui faisait dicter dans les premiers jours du mois d'oc-

tobre 1898, alors que sa pensée se reportait sur le pays qui a été si souvent l'objet de sa sollicitude :

“ Si la démocratie s'inspire des enseignements de la raison éclairée par la foi ; si, se tenant en garde contre de fallacieuses et subversives théories, elle accepte avec une religieuse résignation et comme fait nécessaire la diversité des classes et des conditions ; si, dans la recherche des solutions possibles aux multiples problèmes sociaux qui surgissent journellement, elle ne perd pas un instant de vue les règles de cette charité surhumaine que Jésus-Christ déclara être la note caractéristique des siens ; si, en un mot, la démocratie veut être chrétienne, elle donnera à votre patrie un avenir de paix, de prospérité et de bonheur.

“ Si au contraire elle s'abandonne à la révolution et au socialisme ; si, trompée par de folles illusions, elle se livre à des revendications destructives des lois fondamentales sur lesquelles repose tout ordre civil, l'effet immédiat sera pour la classe ouvrière elle-même la servitude, la misère, la ruine.”

* * *

A une époque où l'intérêt de la France exigeait, comme aujourd'hui, l'apaisement et l'union, il s'est trouvé un homme, un homme de la seconde France, bien entendu, aussi imprudent que faux patriote, qui a lancé un cri de guerre qui est devenu le mot d'ordre du futur parti républicain. “ Le cléricalisme, voilà l'ennemi ”, s'est écrié le bruyant tribun, avec le geste menaçant qu'on lui connaît. Tout homme non prévenu aurait pensé que les ennemis de la France, c'étaient alors les Allemands, les communards ; mais non, Gambetta a trouvé mieux : c'est le cléricalisme qui en est l'ennemi (1)!!

(1) Les dilettantes croient distinguer une certaine nuance entre “ cléricalisme ” et “ catholicisme ” ; cette distinction est subtile, bonne pour les besoins de la tribune ; pour le gros public, le cléricalisme, c'est le catholicisme ; les catholiques pratiquants, ce sont des “ cléricaux ”, épithète qu'on affecte de prononcer avec dédain ; et la campagne qu'on mène contre le soi-disant “ cléricalisme ”, est dirigée en réalité contre le catholicisme.

O pitié! Et voilà le mot qui a fait fortune, le mot dont ont vécu tous les ministères qui se sont succédé depuis 1879. On a souvent parlé de Victor Hugo comme de "l'homme aux antithèses"; mais je ne crois pas qu'il en ait jamais dit de plus accentuées, surtout de plus funestes. Depuis vingt ans, il semble qu'il n'y ait pas eu, dans les affaires publiques, d'autre politique que l'anti-cléricalisme.

"Les successeurs du tribun, a-t-on écrit depuis, jugèrent, eux aussi, qu'il y avait plus de facilité et de profit à combattre les catholiques que les vrais ennemis de la patrie, et ils n'ont cessé de faire la guerre, avec plus ou moins de violence, à tout ce qui tient à la religion. A l'heure présente, ils annoncent leur intention de la continuer avec une intensité nouvelle.

"Ainsi, proscrire, au mépris de la liberté, des religieux qui ne sont associés que pour le service de Dieu et du prochain; paralyser par des moyens abusifs et misérables, l'action religieuse; empêcher des pères de famille de faire élever leurs enfants de manière à ce qu'ils deviennent des hommes de conscience et de devoir, voilà la pensée et le dessein qui tiennent l'esprit de nos gouvernants; voilà la besogne législative et administrative apprêtée par eux, alors que tant de réformes nécessaires sont attendues, alors que tant d'intérêts vitaux demanderaient à être protégés et servis, pour le bien et l'avenir de la race française!"

"Depuis seize années, dans nos Parlements élus par le suffrage universel, la majorité maintient au pouvoir le parti qui fait la guerre à l'Eglise; qui, par système et principe, est et demeure hostile à la religion catholique, qui lui-même a sa religion pour laquelle il réclame l'empire, qui est possédé par un élément doctrinal, qui, dans la direction des intelligences et des âmes, veut substituer ce nouvel esprit à l'ancien, qui, autant qu'il le peut, retire à l'ancien son influence ou sa part dans l'éducation et la charité, qui disperse les congrégations d'hommes, qui surtaxe les congrégations de femmes, qui incorpore les séminaristes dans les régiments, qui supprime le traitement des curés suspects, bref qui, par l'ensemble et toute la suite de ses

actes, se proclame anti-catholique (1).” Le fait est qu’il n’est rien aujourd’hui, ni personnes, ni institutions, ni intérêts, qui n’ait été méthodiquement frappé, amoindri, et, autant que possible, détruit.

Malgré tous les discours que l’on a faits, et Dieu sait s’ils ont été nombreux, malgré tous les volumes que l’on a publiés sur le mot liberté, malgré même les flots de sang que ce vocable a fait répandre en France depuis un siècle, bien des gens dans notre malheureuse ancienne mère patrie ne semblent pas encore comprendre ce que c’est que la vraie liberté, et sont incapables d’en garder la juste mesure.

La simple expédition des affaires y est entravée par une administration essentiellement centralisatrice, qui y apporte une infinité de détails mesquins et vexatoires propres à gêner l’action individuelle. Nous avons nous-mêmes été l’objet autrefois de cette administration à outrance, pourtant bien moins excessive que celle d’à présent, et qui dira tous les inconvénients que nous en avons éprouvés! Il en est encore de même aujourd’hui en France: le gouvernement y tient en tutelle, non seulement les habitants de ses possessions lointaines (2), mais les Français de France eux-mêmes, dont les regards sont constamment tournés sur Paris, qui dirige tout et souvent absorbe tout. On réclame sans cesse le concours du gouvernement; on attend tout de lui, on compte sur lui plus que jamais comme seul moyen d’action; s’il s’agit d’obtenir une réforme ou de réaliser une amélioration, on trouve tout naturel d’en appeler à l’État.

“ L’individu a pris l’habitude de s’appuyer sur l’État qui a accaparé successivement tous les pouvoirs. L’État intervient en tout et partout au lieu et place de l’individu et de l’association. Il anéantit les personnes, en attendant qu’il anéantis-

(1) Taine, *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1891.

(2) En 1893, tous les gouverneurs des colonies françaises recevaient l’ordre d’acheter en France tout ce dont ces colonies auraient besoin; on mentionnait même les villes où ces achats devaient être faits. Ainsi, l’Indo-Chine, dont le sol est composé de terre à brique et qui produit du riz en abondance, devait s’approvisionner en France de briques et de riz.

se la propriété. Où veut-on que les individus aient développé leur initiative et leur esprit d'entreprise, alors que depuis trois siècles, sous Richelieu comme sous Louis XIV et Napoléon, sous la Convention comme sous la troisième République, on a pris à tâche de les rendre incapables politiquement et socialement, on a réduit les citoyens à l'humble condition de contribuables et d'administrés, et la société locale à n'être qu'un prolongement de la société provinciale, un appendice de l'État? Il semble que les individus soient faits pour le gouvernement, et non le gouvernement pour les individus (1)." Et pourtant, dit encore M. Taine, "l'État est mauvais agriculteur et commerçant, mauvais distributeur du travail et des subsistances, mauvais régulateur de la production, des échanges et de la consommation, médiocre administrateur de la province et de la commune, philanthrope sans discernement, directeur incompetent des beaux-arts, de la science, de l'enseignement et des cultes. En tous ces offices, son action est lente et maladroite, routinière ou cassante, toujours dispendieuse, de petit effet et de faible rendement, toujours à côté et au delà des besoins réels qu'elle prétend satisfaire (2)."

Dans un autre ordre de choses, on confond, de l'autre côté de l'Atlantique, la liberté avec la licence. Il ne peut être question ici de la liberté d'êtres raisonnables; ce que l'on veut, c'est de vivre à sa guise, au gré de ses passions, sans s'inquiéter des droits du Créateur sur ses créatures, repoussant toute autorité, surtout l'autorité religieuse. Mais cette liberté de tout dire, de tout faire, devient une licence sans frein et une épouvantable anarchie; on anéantit toute distinction du bien et du mal, du vice et de la vertu; c'est la barbarie dans sa hideuse nudité.

Seul, le Christianisme a apporté au monde la vraie liberté, en même temps que l'égalité et la fraternité. Celui qui n'aime pas la liberté de l'Eglise n'aime pas la vraie liberté et n'en peut jouir; il n'entend sous ce nom que la licence.

(1) Henry Bordeaux, *le Correspondant*, 25 juillet 1898.

(2) *Les Origines de la France contemporaine*.

La notion que les gouvernants en France se font de la liberté devient parfois une véritable énigme pour le reste du monde. Je me suis laissé dire, par exemple, que les évêques français ne peuvent se réunir quand bon leur semble, dans une localité quelconque du pays, sans la permission du gouvernement; je n'en crois rien; ça doit être un de ces racontars de la " presse jaune " qui ne méritent aucune créance.

Mais voici quelque chose de plus étonnant, tout invraisemblable que cela puisse paraître.

C'était dans l'automne de 1898. M. Brisson était alors au pouvoir, et des troubles civils d'une gravité toute particulière bouleversaient la France. On aurait pu croire, racontent les journaux de l'époque, M. Brisson absorbé par les soucis de la situation actuelle. Il a de plus hautes préoccupations encore. Au milieu des difficultés que lui suscitent l'affaire Dreyfus, la grève parisienne, le conflit diplomatique avec l'Angleterre, le président du conseil des ministres n'a point perdu de vue l'exécution du plan de l'Église. Ce qui lui importe avant tout, c'est de faire les affaires des Loges. Par là, il se crée des titres à la confiance, supérieurs à ses fautes; par là il peut encore éviter la chute qui l'attend. Si quelque chose est capable en ce moment de sauver M. Brisson, c'est une reprise vigoureuse de la politique anticléricale, qui rallierait autour de lui, comme elle a rallié autour de tous les ministères, la majorité républicaine.

Or, voici ce qu'il vient de faire.

Le Conseil d'État se réunit le 20 octobre, cinq jours avant les Chambres. Dès la première séance, il sera appelé, sur l'initiative de M. Brisson, à délibérer sur un sujet des plus graves, des plus importants pour le clergé et les catholiques.

Lui, le président du conseil des ministres et ministre de l'intérieur, il a fait mettre à l'ordre du jour de cette première séance du Conseil d'État la question suivante:

" Les fabriques, curés ou desservants ont-ils le droit de quêter dans les églises pour les pauvres ?

" Dans la négative, à qui appartient ce droit ? "

C'est, comme on le voit, mettre la main sur l'administration même des paroisses. Ici, au Canada, une proposition semblable aurait été accueillie par un immense éclat de rire; et le ridicule aurait tué le gouvernement qui en aurait été l'auteur. Il est vrai que nous habitons un pays où la pratique de la liberté, de même que l'air que nous y respirons, nous est depuis longtemps devenue notre élément naturel.

Mais, me direz-vous, il n'y a pas de quoi soulever une tempête! La quête des pauvres! Eh bien! ce n'est pas si extraordinaire. En effet, dans l'idée de M. Brisson, ce n'est qu'un paravent, qu'un trompe-l'œil. Si les quêtes pour les pauvres sont interdites dans les églises aux curés et aux fabriques, à plus forte raison toutes les autres le seront-elles. Et alors il sera défendu de quêter pour les œuvres paroissiales de charité, pour les institutions religieuses de bienfaisance et de patronage, pour les écoles libres, pour les séminaires, pour les universités catholiques, pour le Denier de Saint-Pierre, pour les Lieux Saints et les missions, pour tout en un mot.

Vous apercevez, cher lecteur, l'oreille du loup qui se découvre, et vous êtes maintenant fixé sur le vrai motif de cette mesure législative, qui a pour pendant la récente circulaire de M. Waldeck-Rousseau au clergé à l'effet de supprimer les missions à l'intérieur de la France. Ces sortes d'ingérences ne se comprennent pas en Amérique. Ce que l'on comprend mieux, c'est que tout ce qui a été fait depuis vingt ans contre l'enseignement chrétien, les congrégations religieuses, le ministère sacerdotal, les droits et les libertés ecclésiastiques, les séminaires, les chapitres, les fabriques d'églises, le mariage chrétien, les écoles, les cimetières, les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, l'a été dans le but manifeste d'achever enfin "d'écraser l'infâme", qui s'obstine à rester debout.

"Le gouvernement, dit l'un des membres du cabinet Waldeck-Rousseau (Millierand, Discours à Lille, octobre 1899), entend ne pas tolérer d'agitation politique sous le couvert de la religion." "Les congrégations religieuses, s'écrie Baudin

(Discours à Ivry, même année), sont le principal appui de la conspiration royaliste et un véritable danger pour le maintien de la République."

Nous venons de voir en quelle queue de poisson s'est terminée la célèbre "conspiration royaliste". Mais n'allons pas nous égayer sur des matières aussi graves. L'absurdité de ces discours n'en démontre que mieux la mauvaise foi des deux ministres socialistes de la combinaison gouvernementale actuelle. Si un curé, un évêque, ne pouvant méconnaître plus longtemps les devoirs de sa charge, les prescriptions formelles de l'Évangile, critiquent, censurent ou dénoncent les lois oppressives de la conscience, contraires à la loi divine, la loi des écoles, la loi du service militaire, celle du divorce, c'est ce que les tout-puissants ministres du jour et la presse judéo-maçonnique appellent "faire de l'agitation politique sous le couvert de la religion", et devenir un ennemi de la République. On l'accuse de s'insurger contre le gouvernement, contre la loi, et de troubler la paix de l'État.

Mais, jamais depuis ces vingt dernières années de persécutions religieuses, l'épiscopat et le clergé en général n'ont observé une plus grande réserve à l'égard des lois et des actes de cette persécution. Et, cependant, malgré la patience et la longanimité dont ont fait preuve les chefs ecclésiastiques, le ministère Waldeck-Rousseau, qui renchérit encore sur les gouvernements précédents dans sa lutte contre le cléricalisme, veut réduire le clergé au mutisme absolu, à l'effacement complet.

Le projet de loi qu'il vient de présenter aux Chambres, à cet effet, aggrave la législation antérieure, déjà excessive. Maintenant, ce ne sont plus seulement les actes proprement dits de l'autorité épiscopale, tels que instructions pastorales, lettres et mandements, qui tombent sous le coup de la loi pénale, quand ils sont jugés offensants pour le pouvoir civil, mais toute critique ou censure dirigée publiquement par les ministres du culte, sous quelque forme que ce soit, contre les actes de l'autorité publique. Et il y va pour les coupables de la prison et même de la détention.

Le projet du cabinet ne vise pas uniquement l'évêque ou le curé agissant dans l'exercice du sacerdoce, mais usant à titre privé d'un droit de critique qui appartient à tous les citoyens. Ce qui est licite à un chacun deviendrait donc délictueux pour les ministres du culte.

Le " Journal des Débats ", la " Liberté " et le " Temps " ont fortement dénoncé ce projet de loi. Résumons, dit " l'Univers ", les justes critiques de ces trois journaux.

" Le projet de loi est inique, puisqu'il prive des premiers droits du citoyen nos évêques et nos prêtres. Ils ne pourront plus, même en dehors de leurs fonctions et comme simples particuliers, de vive voix ou par écrit, désapprouver un acte du gouvernement. Et il ne s'agit pas de réprimer la calomnie, l'outrage, la protestation irritée. Pour cette répression, les pouvoirs publics ont des armes. Il s'agit d'empêcher tout reproche, toute critique, au besoin les observations courtoises, mais gênantes parce qu'elles sont fondées. Voilà ce que le ministère demande. N'est-ce pas de l'odieuse tyrannie ?

" Le projet de loi est absurde, puisqu'il sera presque impossible à un gouvernement qui voudrait conserver au moins les apparences de la correction, d'user de ses dispositions. Voyez-vous, comme le fait observer le " Temps ", un évêque traîné en prison pour avoir critiqué, avec mesure et calme, un texte législatif, un acte ministériel ? Aujourd'hui surtout, que la presse nous a si bien habitués à la violence du ton, à l'hyperbole dans l'injure, mettre sous les verrous un citoyen respecté, un personnage vénérable par son caractère, sa situation et son attitude, pour un reproche, un regret formulés en termes parfaits de convenance, allons donc ! Quel gouvernement voudrait déclencher l'indignation et l'agitation qui s'ensuivraient ? Quel gouvernement pourrait se flatter, après un acte pareil, de rester maître de lui-même et des événements ?

" Une conclusion s'impose. Quand un ministère en vient à de telles aberrations, il ne suffit plus d'écarter ses propositions iniques et absurdes, il faut le renverser. Le " Journal des Dé-

bats " et la " Liberté " sont bien de cet avis. Nous demandons au " Temps " d'écouter la logique, l'intérêt du pays et du régime, et de mettre, lui aussi, son influence considérable nettement au service de cette conclusion nécessaire."

Du moins, aux temps des persécutions païennes, les chefs de l'Église pouvaient élever la voix, les évêques pouvaient censurer les attentats du pouvoir civil; les apologistes adressaient publiquement leurs protestations aux empereurs. Aucun des écrits de ces Pères de l'Église, librement publiés sous les empereurs, n'échapperaient aux nouveaux articles 204 et 205 du Code pénal de la troisième République.

" Pour s'étonner de cette défiance, pourrions-nous dire avec M. de Lapparent, l'éminent géologue que le monde scientifique connaît, il faudrait n'avoir rien observé de ce qui se passe depuis vingt ans et ignorer les manifestations, de plus en plus bruyantes, de l'esprit de tolérance exquise dont se sentent animés les sectaires actuellement au pouvoir. Rien ne les agace comme la vue d'un monument ou d'un acte religieux, avec cette réserve, que leur mauvaise volonté vise exclusivement les catholiques. S'agit-il d'une cérémonie à l'église russe, tous y accourent, ministres en tête, comme ils faisaient l'autre jour, lors du service à la mémoire du comte Mouravief. Même, au besoin, si la solennité l'exige, on les verra, comme jadis Floquet, tenir dévotement un cierge derrière l'archimandrite. Mais les cérémonies catholiques leur procurent un malaise irrésistible, et non contents de n'y point participer, ils sont bien décidés à faire tout pour les entraver (1)."

Voyez comment la passion anti-religieuse sert, au dehors, les intérêts de la France.

Au moment où l'Angleterre se créait des difficultés avec le Transvaal et entreprenait la guerre qu'elle a poursuivie depuis, le " Jura ", un des principaux journaux de Suisse, publiait un

(1) A. de Lapparent, " A propos d'une messe ", dans le *Correspondant* du 10 juillet 1900. (Nous conseillons à nos lecteurs de lire cet article; ils y verront comment on entend la pratique de la liberté, à la fin du XIXe siècle, dans ce pauvre pays de France.)

article qui démontre comment les étrangers savent tirer profit de cette politique sectaire :

“ Est-ce que M. Austen Chamberlain, membre de la Chambre des communes, lord civil de l'Amirauté, n'aurait pas écrit, le 7 octobre dernier, de la part de son père, le secrétaire d'Etat colonial, une lettre confidentielle à un “ right honorable gentleman ”, d'un comté du Nord-Ouest d'Angleterre, traitant de l'immobilisation de la France ?

“ Est-ce que cette missive, oubliée par son destinataire sur l'une des tables de la “ Smoking room ” du North-Western Hotel, de Liverpool, vers le 13 ou le 14 octobre, ne serait pas tombée entre les mains d'un tiers, en fait un membre du parlement pour les highlands d'Ecosse ?

“ Est-ce que dans cette lettre, de M. Austen Chamberlain, ne se trouverait pas un passage suggestif, dont la traduction littérale serait :

“ Pour ce qui est de la France, outre les assurances du gouvernement, nous sommes garantis de toutes représailles de “ Fachoda par “ les événements intérieurs qui vont s'y succéder.”

“ Si nous ne pouvons guère compter sur l'affaire Dreyfus, “ qui est usée (“ worn out,” dans le texte); si le procès de la “ Haute Cour ne semble pas créer une sensation suffisante pour “ absorber entièrement l'attention de la nation, “ nous savons “ que dès la rentrée du Parlement de Paris, le gouvernement “ introduira, avec l'appui de la majorité, différents bills contre “ les catholiques ” qui, par leur violence, pourront plonger la “ France dans un état de surexcitation extrême; nous savons “ qu'on est décidé à l'éviction de plusieurs des plus importants “ des ordres de religieux et que rien que cela suffira pour “ nous mettre à l'abri de ce côté-là.”

“ Voilà nos voisins rassurés, ajoute un journal français.

“ Les “ événements intérieurs qui vont se succéder ” chez nous, les garantissent de toute intervention désagréable dans les circonstances difficiles où ils sont en train de s'engager.

“ La reprise de la persécution anti-religieuse au moment de leurs embarras avec le Transvaal, leur arrache à l'avance, comme on le voit, un soupir de soulagement.

“ On dirait vraiment que ces troubles intérieurs éclatent chez nous sur commande.”

Dorénavant deux seules politiques restent possibles en France : la nettement radicale, ou la résolument modérée ; ou la révolution dont le programme comprend l'internationalisme comme l'anticléricalisme, l'anticapitalisme, le bouleversement social et toutes ses négociations — ou l'organisation d'un gouvernement absolument français, par conséquent sainement libéral et conservateur. Une combinaison mixte, comme celle qui gouverne en ce moment, n'est qu'un acheminement vers l'une ou l'autre de ces deux alternatives.

Le cabinet Waldeck-Rousseau doit son existence à l'élément socialiste. “ Waldeck-Rousseau est prisonnier du socialisme ”, pour employer une expression du “ Temps ”. Au moins peut-on dire que les collectivistes, les révolutionnaires, lui devront d'avoir conquis une situation dès à présent très forte, et qui menace d'être bientôt prépondérante. Un groupe de politiciens de rencontre, séparés par leurs antécédents et leur but, par leurs tendances et leurs tempéraments, ont réussi à s'entendre pour saisir le pouvoir dans un moment de trouble et d'agitation, et ils l'ont conservé grâce à l'occulte et puissante protection des loges.

Je ne voudrais pourtant pas prêter ici trop d'attention à la secte odieuse qui fait de ses adeptes autant d'esclaves des volontés des chefs : ce serait lui faire un honneur qu'elle ne mérite point. Mais il est indéniable qu'au moment actuel, la République et la franc-maçonnerie, qui a surtout pour complices les cosmopolites, se confondent, et cette confusion est dans le programme de ceux qui se proclament être les seuls vrais républicains. On a pu suivre, comme à la trace, la filière de la législation persécutrice de ces vingt dernières années dans les déliérations et les résolutions successives des convents. On a pu

comprendre les actes du gouvernement par les mots d'ordre venus des Loges.

“ Le Grand-Orient, déclarait dans son discours le président du convent de 1893 ⁽¹⁾, le Grand-Orient avant les pouvoirs publics décidait que l'enseignement devait être gratuit, laïque et obligatoire. Le Grand-Orient a eu le bonheur de voir la législation profane adopter les idées qu'il avait proclamées.”

“ C'est la franc-maçonnerie qui a fait passer dans la législation de la troisième République les lois militaires et scolaires ⁽²⁾.”

N'avait-on pas osé dire quelques années auparavant : “ Dans dix ans d'ici, la maçonnerie aura emporté le morceau, et personne ne bougera plus en France en dehors de nous ⁽³⁾.”

Il ne faut plus s'étonner de ce qui arrive. Le gouvernement, naturellement, prétend garder le pouvoir. Pour cela il lui faut satisfaire la meute avide, inassouvie, qu'il sent gronder derrière lui, et il lui jette des moines à dévorer. Il faut crier bien fort que la République est en danger, qu'il faut la défendre contre ses ennemis; et on joue au ministère à poigne contre des hommes et des femmes qui ne font que servir Dieu et la patrie, soit en enseignant la jeunesse, soit en se livrant à diverses œuvres de charité envers les orphelins, les vieillards, les infirmes et les aliénés. “ Ce qui préoccupe avant tout la secte maçonnique, dit-on, ce n'est ni le zèle des malades, ni le souci des pauvres. Ils veulent, non l'amélioration des institutions d'assistance, mais la suppression des congrégations, ils le veulent par vengeance politique, par passion antireligieuse; ils le veulent pour avoir une société toute à eux, toute laïque, toute républicaine, où il n'y aura plus d'autres écoles, d'autres maisons d'éducation, d'autres asiles, d'autres hôpitaux que ceux d'où Dieu sera absolument banni, afin que rien, ni à l'école, ni dans les familles, ni dans l'armée, ni dans les administrations

(1) Bulletin du Grand-Orient, 1893.

(2) Discours de clôture du convent de 1897.

(3) Bulletin du Grand-Orient, 1890.

publiques, ni même dans la clientèle des pauvres et des malades, ne conspire plus contre le régime politique et social, dont la libre pensée et la libre vie seront les institutions fondamentales."

Grâce à elle, la vie publique n'a été depuis vingt ans, pour les honnêtes gens, qu'une longue suite d'épreuves, pendant lesquelles ils ont enduré toutes les souffrances que la persécution religieuse, la déchristianisation systématique de la société, les scandales de toute sorte, les hontes publiques, la déchéance du pays ont pu infliger à leur foi et à leur patriotisme (1).

* * *

" Nous ne sommes pas encore une nation en décadence, mais nous sommes une nation bien mal gouvernée ", dit Paul Bourget. " Nous ne sommes pas en décadence, répète un autre académicien, M. Jules Lemaitre, car la décadence s'ignore elle-même ou elle se résigne; et nous, nous connaissons notre mal et nous ne nous y résignons pas." *La France d'aujourd'hui, — sommes-nous en décadence?* se demande un troisième auteur. Déjà on a écrit: *Grandeur et décadence des Français*; cela forme tout un volume.

Il me répugne d'employer ce mot de décadence en parlant d'une nation qui, jadis, sauva l'Europe de l'esclavage en arrêtant les flots envahissants des fils du Prophète; une nation qui, pendant tant de siècles, a guidé l'humanité dans sa marche vers le progrès et la civilisation. La voix du sang me crie que la France des preux, la nation qui fut toujours la terreur des forts et la protectrice des faibles et des opprimés, ne peut être aujourd'hui descendue au rang de peuple amuseur du monde.

Parler de décadence peut être prématuré; mais il n'y a pas à le cacher, la France ne rend plus le même son qu'autrefois, et on ne peut nier que celle qui nous a donné l'existence est maintenant malade, bien malade; il est possible qu'elle ne su-

(1) Nous sommes dans un temps où l'on ne veut croire qu'aux vérités d'expérience; en voici une qui saute aux yeux: jamais nos assemblées politiques n'ont été plus irréligieuses que depuis vingt ans; et jamais, par une corrélation très naturelle, elles n'ont été plus pourries de scandales et plus intellectuellement abaissées.—Le *Correspondant*, 25 août 1898.

bisse qu'une crise, mais c'est une crise affreuse, et j'y vois plus d'un symptôme alarmant pour sa vie nationale.

Le plus apparent et le plus grave de ces symptômes est l'impénétrabilité officielle et systématique des chefs de ce malheureux pays. " Nous devenons irréguliers, disait encore dernièrement le célèbre romancier que nous venons de citer, ou — ce qui est pis — antirégulier. Cette tendance qui, chez tout autre peuple, serait honnie et vigoureusement réprimée, se développe, chez nous, à l'abri de la politique, avec la secrète complicité des pouvoirs publics." Les autres peuples tiennent même à manifester hautement leur christianisme; ils inscrivent le nom de Dieu dans leur constitution et l'invoquent dans les circonstances solennelles de leur vie nationale. Dans les pays anglais, aux États-Unis d'Amérique, les parlements ont leurs chapelains, et ouvrent chacune de leurs séances par des invocations au Très-Haut (1). Les empereurs de Russie et d'Allemagne affectent de mêler le nom de Dieu à leurs allocutions publiques. En juillet 1898, le président des États-Unis ordonnait que des prières fussent adressées à Dieu pour le remercier du succès qu'avaient remporté les armes américaines et pour lui demander le rétablissement de la paix. Il y a quelques mois à peine on priait dans tout l'empire britannique pour la même fin. Aux États-Unis, comme en Angleterre, le gouvernement assigne, tous les ans, un jour particulier pour remercier Dieu des bienfaits qu'il Lui a plu d'accorder au pays durant l'année. En France, ceux qui, sous ce rapport, devraient donner le bon exemple, affectent l'indifférentisme le plus complet. Que dis-je? les réunions officielles de ceux qui gouvernent, depuis les assemblées législatives jusqu'aux moindres conseils municipaux, donnent en ce genre des spectacles que l'antiquité païenne même n'a jamais connus; il suffit d'y nommer la religion pour provoquer des accès voisins d'une hideuse frénésie. " La passion de l'anticléricalisme est devenue telle que, pour protéger la conscience des voleurs et des assassins, on ne permet plus

(1) En France, les prières publiques édictées par la constitution républicaine de 1875, pour la rentrée des Chambres, ont été abolies.

aux aumôniers d'avoir un logement dans les prisons, ni de visiter les prisonniers sans être appelés. Donnera-t-on, du moins, aux détenus un enseignement moral "laïque"? Non, on s'en remet, pour les moraliser, aux leçons de leurs camarades. La prison, c'est l'école mutuelle du crime (1)."

Partout ailleurs les préjugés de toute nature disparaissent : c'est même un des traits caractéristiques de notre époque, et c'est un grand bien, car chaque fois qu'un préjugé meurt, c'est une erreur qui succombe, un ressentiment qui s'éteint. Dans le pays des "Droits de l'homme", les préjugés, du moins les préjugés religieux, semblent enracinés plus que jamais chez les partisans de la seconde France. Un député socialiste n'a-t-il pas été jusqu'à protester en pleine Chambre (1899) contre le maintien de la légende : "Dieu protège la France", qui se lit sur les pièces de monnaie françaises de vingt francs. Cet imbécile-là a prétendu que la France peut se passer de Dieu et qu'elle est entièrement en état de se protéger elle-même. Il a fallu un vote pour décider la question soulevée par cet intéressant personnage, dont la proposition a été heureusement rejetée. Qui aurait cru, toutefois, qu'il se serait trouvé dans cette assemblée 165 mandataires du peuple qui pensaient comme lui? L'impiété est hypocrite, mais la passion la trahit.

Le monde catholique et chrétien s'attendait qu'une cérémonie religieuse quelconque accompagnerait l'ouverture de l'Exposition universelle. On a bien prononcé des discours en cette circonstance, mais c'est en vain que l'on y cherche la moindre allusion à la religion. En face de ces merveilles de l'industrie humaine, ne convenait-il pas de faire entendre des accents d'hommage et de reconnaissance à l'Auteur de toutes choses? Au lieu de cela, on a chanté un hymne dédié à Victor Hugo...! Et l'on s'étonne que le prestige de la France baisse! On cherche à s'expliquer pourquoi aucun télégramme de courtoisie n'est parvenu au gouvernement français de la part des souverains ou des gouvernements étrangers à l'occasion de l'inauguration.

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1897.

ration de cette " fête nationale " en un jour aussi sacré pour les chrétiens que le Samedi saint!

La veille, le Vendredi saint, à six heures du matin, le ministre de la marine télégraphiait à tous les ports militaires de France que l'article des règlements de la flotte, ordonnant de célébrer le Vendredi saint à bord des navires de l'État, sur lesquels on avait l'habitude de tendre des draperies noires et d'arborer les pavillons à mi-mât, était abrogé. Ce télégramme surprit les équipages en train d'appliquer les vergues et de mettre les pavillons en berne; déjà le canon avait commencé à tonner; il a fallu naturellement cesser toute démonstration.

N'avait-on pas, à l'assemblée générale du Grand-Orient tenue en septembre 1899, émis un " vœu tendant à la suppression des coups de canon le Vendredi saint? " Voici en effet ce qu'on lit à la page 280 du compte rendu de cette assemblée:

" Parmi les vœux qu'on vous a lus tout à l'heure, il en est un qui parle de la suppression des coups de canon le vendredi saint. Cette question a été soulevée déjà au convent dernier, on il y a deux ans; nous avions alors au ministère de la marine le F. Lockroy, qui avait donné des ordres à cet égard: ils allaient être exécutés, puis il s'est laissé circonvenir." M. de Lanessan, lui, s'y est pris de manière à éviter toute intervention.

Nous publions en note, au sujet de cet incident, la protestation indignée de M. de Mun, député du Finistère. Elle sert de pièce justificative à ce que nous en disons, et démontre au lecteur que nous n'avons rien exagéré dans tout ce qui précède. (1)

(1) ÉLOQUENTE PROTESTATION.

Sous le coup de l'indignation provoquée par la récente mesure de M. de Lanessan, interdisant les manifestations de foi dans les flottes, le Vendredi saint, M. le comte de Mun vient d'adresser la lettre suivante au ministre de la marine:

" Chambre des députés,

" Paris, le 11 avril 1900.

" Monsieur le ministre,

" Les journaux annoncent qu'hier, vendredi saint, contrairement à l'usage traditionnel, les bâtiments de la flotte nationale, stationnés dans les ports, n'ont pas pris les marques de deuil jusqu'ici prescrits par les règlements.

" A Brest, assure-t-on, les vaisseaux avaient déjà mis leurs vergues en pan-

Et cette haine de l'Église, ou de ce qu'on appelle dans le monde politique le cléricanisme, se manifeste de tant de manières, en tant de circonstances et sur tant d'objets, qu'on dirait, en vérité, que c'est là la plus grande préoccupation du gouvernement.

Pourquoi cet hymne à Victor Hugo, pour revenir à la question de l'Exposition? Est-ce que la France n'aurait jamais produit de plus grands hommes que Victor Hugo? Est-ce que Pasteur, par exemple, pour ne parler que de notre siècle, n'a pas mieux honoré sa patrie à l'étranger, n'a pas mieux servi ses compatriotes et l'humanité tout entière que Victor Hugo? Je sais que les admirateurs intéressés des doctrines du célèbre écrivain ont voulu le bombarder premier poète du siècle; mais je tiens pour assuré que la postérité ne ratifiera pas ce jugement. Il y a parfois plus de vraie poésie dans une seule page

tonne et abaissé leurs pavillons, lorsqu'il a fallu, sur un télégramme de votre cabinet, suspendre la manœuvre.

« La Chambre était en vacances depuis quelques heures, c'est sans doute pour attendre son éloignement que vous avez ainsi différé votre décision jusqu'à la dernière minute.

« Vous avez pensé qu'en dépit des sentiments anticlériciens d'une partie de ses membres, elle eût refusé d'approuver la brusque rupture d'une coutume établie depuis si longtemps, et que, jusqu'ici, tous vos prédécesseurs, sans exception, avaient respectée.

« L'opinion publique appréciera, comme il convient, cette méthode de gouvernement.

« Quant à moi, ayant l'honneur de compter parmi les représentants de nos populations maritimes que cette mesure blessera, n'en doutez pas, jusqu'au fond du cœur, j'ai le devoir de vous exprimer, en leur nom, les sentiments d'indignation que je ne puis porter à la tribune.

« L'habitude de commémorer, sur les bâtiments de la flotte, dans une émouvante démonstration, le plus auguste des souvenirs chrétiens, ne pouvait porter ombrage à personne, si ce n'est qu'à ceux que leurs passions sectaires animent contre toutes les manifestations de la foi catholique. C'est à eux que vous avez obéi. La franc-maçonnerie satisfaite vous donnera ses éloges. Vous les avez mérités.

« Mais la France chrétienne sera douloureusement émue et, avec elle, tous ceux qui, chez nous — ils sont nombreux — gardent encore, alors même qu'ils n'en observent pas tous les préceptes, un sentiment de respect pour la vieille religion de nos pères.

« Les populations qui donnent leurs fils à la patrie pour le rude métier de la mer, ressentiront plus vivement que les autres, l'injure faite aux croyances dont elles conservent, dans leur immense majorité, le culte profond.

« Elles savent, en effet, que pour les marins livrés au péril des navigations, la foi est le soutien des âmes et le lien qui les unit à la patrie absente.

« Au récit du suprême attentat qui apprend à leurs enfants le mépris où les

de Lamartine ou de ce pauvre Musset que dans tout un volume de l'auteur des Quatre Vents de l'Ésprit. Mais enfin, pourquoi cet hymne à Victor Hugo? Inutile, cher lecteur, de vous donner tant de peine pour en découvrir la raison; ce n'est pas malin à trouver: c'est tout simplement parce que cet homme a employé la plus grande et la dernière partie de sa vie à combattre l'Église, à prêcher des doctrines chères aux sectaires qui gouvernent la France en ce moment et qui ont organisé cette Exposition, "laquelle, dit "le Gaulois" du 17 avril, ne nous présentera pas un mirage de grandeur et de prospérité capable de nous voiler notre décadence."

Puisqu'on ne voulait pas glorifier Dieu à cette occasion, rendre gloire à Celui qui est la source première de toute science, on aurait mieux fait de ne rien chanter; la France y aurait gagné aux yeux de l'étranger.

L'apothéose du centenaire de Michelet s'explique de la mê-

tiennent ceux qui les gouvernent, les mères, en plus d'un foyer, verseront des larmes.

"La discipline militaire ne permettra pas aux officiers de la marine nationale de vous faire entendre la plainte de leur conscience offensée; mais je suis assuré que le plus grand nombre d'entre eux approuvera ma protestation.

"Ils connaissent trop bien le prix qu'ont, dans leur dure profession, les hautes leçons de sacrifices tombées de la croix, pour ne pas être profondément attristés de les voir méconnaître par celui que les hasards de la politique ont placé à leur tête.

"On dit que, dans les ports, tandis que les bâtiments de la flotte gardaient la tenue de chaque jour, les navires de commerce, placés dans le voisinage, ont pria, comme d'habitude, les marques de deuil.

"S'il en est ainsi, plus d'un de nos commandants de vaisseau a dû sentir son cœur se serrer en voyant s'abaisser devant la majesté du Christ les pavillons des paquebots, pendant que les leurs se relevaient tristement, comme dans une révolte involontaire, désavouée par leur cœur de soldat.

"Une fâcheuse coïncidence rapproche aujourd'hui de la pompe extérieure décernée aux œuvres humaines le dédain hier affiché pour la plus grande des œuvres divines. L'un ne portera pas bonheur à l'autre.

"Le monde s'étonnera de ce contraste. Mais la France n'en doit pas être rendue responsable. Ceux qui la connaissent ne s'y tromperont pas.

"Il était bon cependant que cela fût dit publiquement.

"C'est pourquoi, autant qu'il est en moi, comme chrétien et comme représentant du pays, je proteste de toutes mes forces contre l'acte public d'irréligion que vous avez, malgré elle, imposé à la marine française.

"Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

"A. DE MUN,
"Député du Finistère."

me manière. Proclamer Michelet "historien national" est déjà d'un comique plaisant; mais célébrer en grande pompe, avec un caractère officiel, le centenaire de cet insulteur du passé de la patrie, l'auteur de tant de pamphlets obscènes contre la religion et ses ministres, un des romanciers les plus influents dans la propagande du mal; oser proposer cet homme en exemple à la jeunesse, l'imposer à l'enseignement des professeurs sans soulever une réprobation générale, sans que l'opinion publique fasse justice de cette œuvre sacrilège, c'est une chose qui ne peut se voir que dans une époque de décadence. Un des moindres inconvénients de cette immixtion officielle, est que la jeune génération va maintenant apprendre à admirer le héros de Michelet, Frédéric II, le "grand roi de Prusse", le seul "véritablement grand" à qui il est "ridicule" de comparer Napoléon, "l'heureux Corse", le "favori du destin", mais surtout, surtout, parce que c'est un homme "attaché au catholicisme", et, par suite, digne de tous les mépris! (1)

Je vois, dans le même ordre de choses, un signe des temps dans l'emploi de la pierre et du bronze que l'on prodigue de nos jours à tant de gloires apocryphes; cela fait songer à l'époque de décadence de l'Empire romain, où tout devenait dieu, où les Néron étaient divinisés même de leur vivant.

Autrefois on était beaucoup plus difficile. On ne rendait des honneurs publics qu'à des hommes de mérite incontestable, des hommes qui avaient bien servi leur pays, et dont la conduite vertueuse pouvait au moins être citée comme modèle. Aujourd'hui on élève des monuments à des gens qui ont prostitué un beau talent dans des passions et des excès de tous genres, jusqu'à en perdre la santé et la raison: Guy de Maupassant, qui "s'est suicidé par le plaisir", a maintenant sa statue dans une des places publiques de la capitale.

(1) Il faut remarquer que la personnalité de Michelet compte deux époques bien distinctes: celle d'avant 1843 et celle d'après. Inutile d'ajouter que c'est le Michelet de la seconde date que le gouvernement entend glorifier, celui, dit Nettement, "qui a passé les dernières années de sa vie à réhabiliter le paganisme et à diffamer le catholicisme."

Ce n'est ni le talent ni même le génie qui donnent du mérite, mais bien l'usage qu'on en fait.

En 1898, un comité quelconque, mais tout à fait dépourvu de sens moral, avait proposé d'ériger une statue à la Clairon, célèbre tragédienne du 18^e siècle, dans la ville de Condé-sur-Escaut, lieu de sa naissance. " Mais ses compatriotes, disait à ce sujet " le Temps " de Paris, n'ont pas jugé que ce fût pour elle un titre suffisant à se dresser en marbre et en bronze sur une de leurs places publiques. Ils ont été beaucoup moins éblouis par sa gloire d'artiste qu'inquiétés par sa réputation de femme dont on ne peut pas même dire qu'elle fut douteuse, attendu qu'aucun doute n'a jamais plané sur ses déportements." Le comité a dû abandonner son projet, et pour cause.

Ceci me rappelle l'incendie du Théâtre-Français en mars dernier, où une actrice, Mlle Henriot, eut le malheur de perdre la vie. Cet accident rendait certainement très pénible et regrettable la mort de cette jeune personne. Mais, voyons! est-ce qu'on devait s'attendre que le président de la République, les ministres, les journalistes, porteraient le cabotinage au point d'aller s'inscrire chez elle! Le jour même où l'on enterrait Mlle Henriot, on enterrait à Bessèges seize mineurs dont la plupart étaient pères de famille, et qui tombaient au puits de Larbousset, victimes du grisou. Les gazettes ont à peine parlé de la catastrophe poignante de Bessèges, et aucun ministre, aucun homme d'Etat n'accompagnait dans le cortège ces seize cercueils vers le champ des morts. Les enfants et les veuves de ces malheureux mineurs se consolèrent tout seuls, dit-on, sans que personne ait daigné s'en occuper; tandis que pour l'accident du Théâtre-Français, lequel, bien sûr, ne pouvait affecter la vie nationale, la France eût-elle perdu une province, certains journaux n'en auraient pas gémi davantage. Un peuple est près de sa fin quand les grands intérêts supérieurs de la foi, des croyances, du patriotisme, de la dignité nationale, sont dominés par les préoccupations et les émotions du théâtre et du cirque.

Du pain et les jeux du cirque étaient tout ce que demandaient les Romains dégénérés.

Les gouvernants de la France de la fin du siècle ont commis une grande faute en se désintéressant des affaires du dehors comme ils l'ont fait, pour ne s'occuper que de la politique intérieure du pays. Il n'y a rien qui amoindrit les hommes que cette préoccupation constante et pour ainsi dire unique des soins du ménage national. Ce régime dissout les individualités, abaisse les caractères, use et affaiblit un peuple. Anciennement, la patrie du " premier baron chrétien " prenait l'initiative en toutes choses; elle était renommée par sa foi, sa générosité, son courage, sa justice; à part sa croyance qu'elle tenait de Dieu, elle tirait tout d'elle-même, sa pensée, sa politique, ses institutions, sa gloire, donnant à tous, ne recevant rien de personne: c'était la première des nations, et tous les peuples de la terre acceptaient son ascendant comme un fait naturel (1). Aujourd'hui, par l'impiété systématique de ses chefs, la France fait bande à part, ou plutôt c'est le monde qui marche sans elle: elle est là, agitée, en proie à des divisions qui menacent de ne point finir: on la dirait frappée d'un coup mortel. " L'anarchie règne dans l'armée, dans la loi et dans la rue (2). La violence est à son comble (3).

(1) En parlant de l'expédition que M. de Gerlache, officier de la marine belge, avait organisée en 1896 pour découvrir le pôle sud, et des expéditions que les Allemands et les Anglais organisaient, de leur côté, dans le même but, la *Nature*, du 28 août 1897, exprimait le regret suivant: " Faut-il, en terminant, faire remarquer qu'autrefois les grandes expéditions scientifiques étaient entreprises par notre pays et par la marine française ? "

(2) *Le Gaulois*, 14 février 1898.

(3) Les vols et les profanations dans les églises sont devenues, depuis dix ans, d'une fréquence dont on n'a jamais vu d'exemples. Le dernier attentat a été l'incendie de l'église d'Aubervilliers, dans la banlieue de Paris, dans la nuit du dimanche au lundi de Pâques. " Des malfaiteurs, dit un journal français qui raconte l'événement, ont profané, saccagé, finalement incendié la basilique d'Aubervilliers, sanctuaire aussi renommé au point de vue historique que vénéré au point de vue religieux. Et les circonstances de ce forfait, qui a failli causer l'écrasement des deux hommes qu'on a retrouvés sous les décombres du clocher, sont telles qu'il n'est pas possible de nier la corrélation qui le rattache à la politique sectaire dont le gouvernement donne l'exemple et dont il poursuit aveuglément l'application. Le dernier discours de M. Wal-

Les scènes plus que disgracieuses auxquelles donnent lieu parfois les débats parlementaires (rappelons-nous celle de 1898 à l'occasion de l'élection du président de la Chambre), nous font l'effet d'une assemblée d'hommes indignes de la liberté, ou bien à qui le régime républicain ne convient nullement; et vraiment on serait tenté de croire que cette dernière hypothèse est fondée en présence de l'insécurité politique dont souffre le pays (1). On oublie qu'un peuple vaut ce que valent ses institutions, ses mœurs et les hommes qui le gouvernent. On cherche à s'étourdir, à déguiser sa misère sous la pompe d'une phraséologie retentissante, et, pour forcer l'estime du monde, on court à l'éclat et au bruit. "Malgré les appels à l'apaisement d'une presse officieuse intéressée, on ne parvient qu'à grand'peine à étouffer l'émeute, à prévenir la guerre civile toujours sur le point d'éclater. Au moment où on organise une fête, qu'on dit être la grande fête du commerce et de l'industrie, qui devra démontrer la supériorité industrielle et artistique de la France, mais qui sera suivie probablement de plus de chômage et de misère que de profits réels, et pendant qu'on se glorifie dans la pensée d'une supériorité que les autres peuples ne reconnaissent plus, une ville batave, Rotterdam, active et industrielle, supprime dans les écoles primaires l'enseignement du français, pour n'y conserver que l'anglais et l'allemand. "Dans

deck-Rousseau, dont l'affichage a été ordonné dans toutes les communes de France, et dont un exemplaire aura sans doute été apposé sur les murs de l'église sacrilègement incendiée, ne montre-t-il pas toute la politique du parti au pouvoir se résumant dans la guerre à la religion? Et la décision impie de M. de Lanessan, supprimant les hommages séculaires par lesquels la marine française commémorait la mort de Jésus-Christ, n'est-elle pas virtuellement et foncièrement d'une perversité plus grande que l'exploit insensé des incendiaires d'Aubervilliers?"

C'est probablement à ces mêmes causes qu'il faut attribuer l'acte aussi sacrilège qu'imbécile du maire de la ville de Reims, qui faisait abattre, le 7 juin dernier, la croix monumentale de la rue du Jard, et enlever les emblèmes religieux de la porte d'entrée des cimetières.

(1) Depuis le 4 septembre 1870, la République a usé trente-neuf cabinets. La durée moyenne de ces trente-neuf cabinets a été de moins de neuf mois. Impossible, avec une instabilité ministérielle pareille, de réaliser de longs desseins, d'accomplir aucune œuvre de longue haleine; ce n'est pas même vivre; tout au plus peut-on dire que l'on *rivote*.

“ une ville commerçante, dit le rapport de la commission municipale, on n'a pas besoin du français.”

Lorsque l'on compare le triste et déplorable état de choses qui existe en France en ce moment aux réformes et améliorations de tous genres qui avaient été si pompeusement annoncées, on se prend d'un profond mépris pour ces intelligences tant vantées qui, entreprenant avec un si grand fracas de refaire le monde, ont avorté de la création informe ou plutôt du chaos que nous avons sous les yeux.

“ Que l'on envisage, écrivait, au mois de décembre dernier, le vaillant et infortuné colonel de Villebois-Mareuil dans un remarquable article sur l'œuvre coloniale de la troisième République, que l'on envisage, dit-il, politiquement, administrativement ou commercialement cette œuvre coloniale, on aboutit à l'invariable surprise de ce qu'a pu être la représentation gouvernementale d'un pays comme la France en ces vingt dernières années! Jamais on ne mettra assez en évidence le bilan d'incapacité, de mensonge et de forfaiture nationale de ces gens-là. . .

“ Le réveil qui déjà passe comme un frisson sur la masse endormie sera, nous voulons le croire, suivi d'une activité vengeresse, mais qu'il sera tardif et que de résultats inexpiables il constatera dans l'éducation de la génération qui arrive, autant que dans la dilapidation de l'héritage national! Il faut bien se l'avouer, le République parlementaire, qui ne mourra ni d'un homme, ni peut-être d'un événement, mais qui s'en va du dégoût populaire, aura engagé si avant dans la ruine l'avenir de ce pays qu'il faudra, à défaut d'une volonté de génie, bien du temps pour relever la France à son rang de grande nation.

“ Nous appelons grande nation celle qui n'incline pas ses droits devant les prétentions d'une autre, qui gouverne ses destinées au dehors comme au dedans, fait à ses nationaux une place privilégiée par le monde, qu'on sent assez sûre d'elle pour soutenir par la force ses intérêts si on l'y contraignait.

“ Or la France n'a vécu sous notre anarchie parlementaire

qu'en nation de second rang, conduite comme une servante par des puissances maîtresses dans tous les sentiers diplomatiques où elle s'est engagée, et encore s'y est-elle montrée comme une servante qui craint les coups, fuyant toujours, après des raisonnements, devant la pile qu'on lui promet. En vérité, c'est encore là qu'on mesure le plus exactement le chemin de chute de notre troisième République dans l'histoire de ce pays, car c'est dans cette dernière figure sous laquelle on aurait cru que la France pût jamais se présenter au monde (1).”

Le pays en est rendu à avoir une dette de 30 et quelques milliards, avec un budget de 3 milliards et $\frac{1}{2}$, qui, chaque année, s'accroît de 30 à 40 millions. C'est, comme on le voit, un fardeau sans cesse croissant pour une population qui n'augmente pas. “Ce qui nous attend, écrit un publiciste français, ce à quoi nous marchons d'un pas régulier et sûr, c'est à la banqueroute, ou, si vous voulez, la conversion du 3 p. c., c'est-à-dire l'épargne française ruinée au tiers ou à moitié.”

On a créé, depuis l'établissement de la troisième République, une foule d'emplois superflus, dans le but d'augmenter le patronage et la popularité des députés; de sorte que le pays, déjà soumis à une bureaucratie embarrassante, est aujourd'hui encombré de fonctionnaires. En 1820, il y en avait 150,000; en 1846, le nombre des employés du gouvernement, employés de tout ordre, de tout grade, était de 200,000 environ; aujourd'hui il est de 425,000.

Les 200,000 employés de 1846 touchaient en gros 200 millions; les 425,000 de 1898 touchent près de 600 millions. Le chiffre des pensions s'est élevé dans la même proportion que celui des traitements. Il y a plus de 300 millions inscrits au budget pour les pensions de toute origine, de toute nature. “Notre chère patrie, dit M. Pelletan, pour laquelle ses fils ont versé tant de sang, est perdue, si nous n'avons pas le courage de supprimer les abus administratifs.”

(1) “L'Œuvre coloniale de la troisième République”, dans le *Correspondant*, 10 et 25 décembre 1899.

Et que dire du coût de la laïcisation? Que de millions stérilement enfouis dans la coupable et antipatriotique entreprise des lois scolaires!

* * *

Aux élections générales de 1898, un grand nombre de députés, dégoûtés de la politique, ne voulurent plus se présenter. Je ne veux pas dire qu'ils ont eu raison d'agir ainsi; on ne guérit pas un malade en l'abandonnant à son sort. L'un de ces élus du peuple, M. le vicomte de Vogüé, membre de l'Académie, dont la carrière parlementaire fut marquée par le plus noble désintéressement et le dévouement le plus constant, s'est fait l'écho des motifs qui engageaient ces hommes à se retirer de la vie active. Ces motifs se trouvent exprimés dans une lettre adressée à ses électeurs, et dont voici l'extrait qui concerne la politique générale:

“ Je vous parlerai peu, dit-il, de la politique générale, cette douloureuse comédie. J'étais venu à vous, libre de tout engagement antérieur, avec le désir sincère et l'espoir de faire vivre notre République, de l'améliorer, de la rendre plus libérale et plus tolérante, de la faire rentrer dans le droit commun de tous les peuples d'Europe, qui élèvent leurs enfants comme il leur plaît, qui ne paient que pour l'école qu'ils ont librement choisie. C'étaient là des illusions, je le reconnais de bonne grâce. Je les partageais en 1893 avec beaucoup d'honnêtes patriotes, uniquement soucieux du bonheur et de la grandeur de la France.

“ C'est de propos délibéré que je me suis tu depuis longtemps au Parlement. Je n'ai pas la prétention d'être un orateur habile: je puis pourtant défendre mes idées, vous m'avez entendu dans toutes vos communes. Mais j'ai acquis la conviction réfléchie que toute parole sincère est déplacée, inutile, sur ce théâtre du Parlement où tout n'est que mensonge et charlatanisme. J'ai acquis la conviction que notre parlementarisme actuel, tel que nos mauvaises mœurs l'ont fait, est le pire de tous les instruments pour gouverner un grand pays, menacé dans son indépendance et dans sa richesse.

“ On vous trompe avec des mots. Un avenir prochain vous montrera, je le crains, combien notre France est atteinte dans ses forces vives. Cette Chambre l'a mise au bord de l'abîme; ce n'est pas la prochaine qui la relèvera. Quels que soient les hommes, l'instrument faussé est fatalement condamné à ne faire que du mal, à ne servir que des intérêts égoïstes.

“ Nous voyons aujourd'hui à la tête du ministère un très honnête homme, M. Méline. Mais que peut-il dans l'anarchie où il se débat, mal obéi, paralysé, prisonnier des intérêts, des idées fausses, des passions sectaires, d'une coterie de politiciens? Il ne peut rien. Croyez-moi, j'ai vu de près cette impuissance et cette inguérissable misère du parlementarisme. “ Le salut viendra, d'ailleurs, d'un réveil déjà sensible du sentiment français contre les maîtres avides, souvent étrangers à notre race, à nos traditions, à nos croyances, qui nous exploitent depuis vingt ans!” (1)

Je croyais être assez au fait des mœurs et des choses de la France de nos jours; mais j'avoue que je me trouve ici en présence d'un dilemme qui me confond.

On donne comme une quantité négligeable, comparée au chiffre de la population, le nombre des francs-maçons dans le pays. De fait, le vrai Français n'aime guère à abdiquer sa dignité d'homme et sa liberté au sein des loges, et je crois que celles-ci se recrutent en grande partie parmi les cosmopolites, les radicaux et autres sans-patrie de toutes nuances. Quoi

(1) Lorsque je parle des sectaires qui gouvernent la France depuis vingt ans, je ne veux pas dire que tous les hommes qui ont fait partie des différents ministères qui se sont succédé pendant ce temps, étaient mus par ces sentiments anticatholiques et antipatriotiques, le catholicisme et la grandeur de la France étant deux choses inféodées l'une à l'autre. Il s'est rencontré quelquefois, je le sais, de nobles et généreuses exceptions. M. Méline, certainement, est un honnête homme, et n'a rien du fanatique; il ne veut point de la “politique de secte et de haine.” Son ministère, composé uniquement de républicains modérés, promettait une ère d'apaisement et de dignité pour le pays; c'était le meilleur cabinet que la France eût eu depuis longtemps. Mais que pouvaient, dans les cabinets antérieurs, contre la majorité, une ou deux individualités bien disposées? Le ministère Méline lui-même a fini par succomber sous l'influence combinée de la juiverie, de la franc-maçonnerie et du radicalisme.

qu'il en soit, dans la Chambre, s'ils ne forment pas encore la majorité, ils sont assez forts pour imposer souvent leurs volontés. On affirme, d'autre part, qu'ils sont encore la majorité, dans le pays, ceux qui ont gardé la foi des ancêtres et le respect du prêtre, d'où résulte cette étrange anomalie que l'immense majorité subit la tyrannie d'une infime minorité. " Jamais, disait, il y a quelques mois, M. Jules Lemaitre, jamais, je pense, dans aucun temps ni dans aucun pays, les gouvernants n'ont été aussi méprisés, dans leur ensemble, par le plus grand nombre des gouvernés." " Nous sommes le pays le plus mal gouverné du monde, ou, dirai-je, pour ne choquer les sentiments de personne, un des plus mal gouvernés ", avait déjà écrit M. Jules Roche, ancien ministre, dans son livre " France et Allemagne."

Cependant, ces gouvernants sont les élus du peuple. Est-ce que la majorité du peuple ne vote point ? Je sais que l'élément sectaire déploie la plus grande activité et paie d'audace; mais la partie saine de la population est-elle incapable de secouer l'apathie qui anéantit chez elle l'esprit d'initiative? L'habitude de se décharger de tout sur l'État rend-elle les Français indolents, routiniers, passifs jusqu'au point de tout supporter de lui? Le peuple est-il partisan du régime établi au point de ne vouloir y rien changer, faute de mieux, crainte de pire, et le meilleur gouvernement lui paraît-il toujours celui qui existe? Il semble qu'on puisse appliquer à la France, dans cet ordre d'idées, ces mots de Shakespeare: " Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark."

Il est probable que l'excès du mal finira par provoquer une vigoureuse et salutaire réaction. Déjà on signale un réveil patriotique et religieux propre à faire envisager l'avenir avec confiance. Les classes instruites, l'élite de la nation, reviennent au catholicisme de leurs pères. La masse n'a pas encore suivi le mouvement, mais on assure que cela viendra avant longtemps. La conscience publique est fatiguée de toutes ces violences contre la religion. On semble comprendre plus que jamais que si l'on veut que la société française redevienne la plus

grande des sociétés humaines, ce ne sera qu'à la condition de représenter la plus haute civilisation chrétienne. Si tous les Français étaient franchement religieux et pratiquants, le pays, au lieu d'être la proie des convulsions qui l'agitent, jouirait d'une paix profonde et ferait la loi au monde entier. La piété n'engendre pas la pusillanimité ni la paresse. La religion bien comprise n'abat et n'amollit point le cœur; elle seule sait former de grands hommes.

Voilà ce qui devrait être, ce qu'il ne faut pas désespérer de voir un jour. Mais il s'agit ici, pour le moment, de considérer les choses telles qu'elles existent.

La condition vexatoire qu'on a faite aux Français qui, tout en donnant au régime établi leur franche et entière adhésion, ne veulent point en même temps renier la foi de leurs pères, doit dicter leur ligne de conduite. Ils doivent prendre l'offensive et revendiquer par des actes leurs droits à la justice et à la liberté. Avant tout, ils doivent s'organiser, prendre une part active aux élections, ne donner leur appui qu'à des candidats connus par leur patriotisme et leur honnêteté. Dieu ne sauve que ceux qui s'aident eux-mêmes.

De même que pour le gouvernement, on compte trop sur le clergé; on croit que le clergé et les religieux seuls vont organiser la résistance. "Faites face aux sectaires, nous sommes 36 millions à faire des vœux pour vous", semble-t-on dire.

Quand chaque Français apprendra-t-il donc à compter aussi sur lui-même et à exercer dans sa sphère d'action toute l'influence dont il peut disposer? Par proportion et conformément à notre état, nous sommes même "obligés", comme les prêtres, disait Bourdaloue, "de prendre en mille occasions qui se présentent les intérêts de Dieu, de combattre les ennemis de sa gloire et de maintenir la pureté de son culte. Si Dieu est votre Dieu, que ne prenez-vous la parole, que n'agissez-vous, que ne combattez-vous pour lui?" Se taire, c'est, ajoute-t-il, "donner aux ennemis de Dieu, à l'impiété, au vice, tout l'avantage qu'ils demandent, car le libertinage (c'est-à-dire la libre pensée)

ne demande pas précisément d'être applaudi; il se contente qu'on le tolère. Quand donc vous le laissez en paix, vous lui accordez tout ce qu'il prétend. Avec cela il ne manquera pas de prendre racine, et, sans avoir besoin d'autre secours, il saura bien se fortifier et s'étendre."

Ne peut-on pas imiter la conduite des sectaires et des franc-maçons eux-mêmes, ces ennemis acharnés de la vérité et de la liberté? Patronages, cours d'adultes, universités populaires, conférences, mutualités scolaires, associations d'anciens élèves, il n'est pas de procédé qu'ils n'imaginent et qu'ils n'emploient afin de mettre la main sur l'adolescence; ils ne prouvent que trop ce que peut faire une minorité unie, tenace et résolue.

Je sais qu'il ne manque pas en France de cœurs généreux qui se dévouent sans réserve, qui prennent toutes les initiatives, soutiennent toutes les œuvres, supportent toutes les charges; combien qui se prétendent catholiques demeurent à l'écart, restent dans une apathie que rien ne peut vaincre. Se mêler au monde, réfuter les erreurs, détruire les préjugés qui tiennent éloignés de l'Église tant d'esprits de bonne foi, répandre la bonne parole tout en pratiquant les devoirs de son état, savoir, à l'occasion, parler haut et ferme de façon à être entendu et compris de tout le monde, voilà la manière la plus efficace de collaborer à l'action sociale du clergé; voilà le meilleur apostolat auquel un laïque puisse se livrer.

Sa sollicitude doit encore se reporter sur les écoles, les patronages, les cercles, les journaux, les conférences et à la formation d'une vaste et forte organisation électorale. S'il ne peut pas donner d'argent, il peut donner son temps, mais au moins son vote au jour du scrutin.

Sans doute, tout n'est pas parfait dans notre Amérique; nous avons bien aussi nos misères; mais au moins un homme, chez nous, compte pour quelqu'un, et il ne s'attend pas que personne va se substituer, pour la réussite de ses affaires, à sa propre initiative.

En Chambre, les catholiques devront, comme en Allemagne,

se constituer en parti d'action pour la défense des droits du catholicisme et la sauvegarde des intérêts de la société. S'attarder à en appeler à leurs droits, en énumérer les titres, en exposer la légitimité, c'est peine perdue vis-à-vis les gens à qui ils ont affaire; c'est l'offensive qu'ils doivent prendre: réclamer, exiger, commander. " Si le gouvernement frappe les catholiques, écrivait-on avec raison il y a quelques mois, c'est uniquement parce qu'il les suppose faibles." Qu'ils parlent aussi souvent et aussi haut que leurs ennemis, et c'en sera bientôt fait de l'infime minorité qui les tyrannise.

En agissant ainsi, non seulement ils forceront le gouvernement à renoncer à ses projets de persécutions, mais ils finiront par devenir la majorité et à gouverner eux-mêmes.

" L'occasion, écrit un contemporain, ne fut peut-être jamais plus favorable que le moment présent pour favoriser ce mouvement de concentration. Les gens tant soit peu sensés constatent que la guerre à l'idée religieuse n'a rien produit de bon; que les alliances et les compromissions avec les partis avancés n'ont servi qu'à hâter le mouvement socialiste et révolutionnaire; que la politique de secte n'a créé que des divisions et des malaises dans le pays; que l'exclusivisme républicain a nui aux affaires et à la prospérité générale.

" C'est le commencement de la sagesse. Il n'est rien de tel que les intérêts pour éclairer les esprits. Le mécontentement quasi général qui se manifeste à l'heure actuelle est un élément de renouvellement de l'ancien corps électoral. Le ministère Waldeck-Rousseau a plus nui à la République, dont il s'était fait le défenseur, qu'il ne lui a servi. L'exhibition du drapeau rouge, l'agitation gréviste, l'organisation du parti socialiste, qu'il a permises ou tolérées, ont fait ouvrir les yeux sur une situation qu'on ne voulait pas voir jusqu'à-là. Beaucoup ont compris que le péril socialiste était plus sérieux que le péril clérical; beaucoup ont reconnu la nécessité de revenir à un système de gouvernement plus sage, à une politique plus conservatrice."

Il ne s'agit pas de faire une révolution, d'essayer à changer

la forme du gouvernement du pays. Le régime républicain est bon en soi, pourvu que les hommes qui se l'appliquent aient des principes, sachent se gouverner eux-mêmes et soient dignes de la liberté. Ce régime politique est celui dont nous jouissons ici au Canada, sous un autre titre, et nous en sommes grandement satisfaits. Nous dirons donc avec M. Lemaitre :

“ Nous voulons une République qui mérite ce nom et qui ne soit pas contradictoire à son principe. La République est le gouvernement de tous dans l'intérêt de tous. Les exceptions, les proscriptions, les actes arbitraires et tyranniques, odieux dans une monarchie, sont des crimes sans nom dans une république. C'est nous, les opposants, qui sommes les républicains et les démocrates; nos gouvernants et leurs complices ne sont, présentement, qu'une oligarchie factieuse.

“ Nous voulons la République de tout le monde, et non plus la République des franc-maçons. Plus de lois persécutrices, de ces lois qui restreignent les droits de telle ou telle catégorie de citoyens, et qui violent le principe sacré de l'égalité de tous devant la loi. Nous demandons le maintien, à nos risques et périls, de la liberté d'enseignement, de cette liberté qu'on menace obliquement et avec la plus ignoble hypocrisie. Et nous demandons la liberté d'association, qui est de droit naturel. Ce droit, à vrai dire, devrait être sous-entendu, et sans même être inscrit dans nos Codes, s'exercer sous le régime du droit commun.

“ Ce droit d'association, toutes les monarchies d'Europe, même l'Espagne, même l'Autriche, le possèdent; et nous, République, nous ne l'avons pas! ou plutôt, — ce qui est encore plus révoltant — il n'existe chez nous, en fait, que pour un parti. Et quand on sait combien ce droit pourrait être bienfaisant; quand on sait qu'il permettrait à la démocratie de s'organiser, de se “ hiérarchiser ” librement, et, peut-être, de résoudre une par une les questions sociales, on se sent pénétré de douleur et de colère en songeant qu'une faction maîtresse des pouvoirs publics détient pour elle et nous refuse ce droit primordial, et

transforme ainsi en instrument de tyrannie ce qui devrait être un agent de progrès et de salut national."

* * *

Pourquoi, me dira peut-être le lecteur canadien, cette enquête sur les misères de la France? Est-ce que cela nous regarde? Ne convenait-il pas mieux de ne rien dire que d'exposer ainsi aux yeux de nos concitoyens étrangers les fautes de notre patrie d'origine?

Quelques mots d'explication sont ici nécessaires. Je comprends les scrupules de mon compatriote; je les ai éprouvés moi-même, et j'ai longtemps hésité avant d'entreprendre le présent travail. Nous nous réclamons de la France avec fierté; nous l'aimons, non pas plus la France d'un temps plutôt que d'un autre, mais nous l'aimons à la façon des Anglais qui aiment l'Angleterre, les Allemands, l'Allemagne, et nous sommes aussi sensibles à sa gloire que s'il s'agissait de notre propre pays. Nous avons dans la vieille patrie de nos pères des amis généreux et dévoués, qui pensent à nous, qui parlent de nous, qui nous veulent du bien. Le bon souvenir qu'ils nous portent émeut nos cœurs reconnaissants, et nous savons fort bien distinguer ces Français patriotes d'avec ceux qui, depuis ces vingt dernières années, préparent la déchéance du pays qui fut "le plus beau royaume après celui du ciel."

D'ailleurs, et personne ne s'y trompera, mes remarques ne portent nullement sur la "France des Français", mais sur les sectaires qui la déshonorent et la ruinent. Et si je me les suis permises, c'est que, moi aussi, quoique je ne sois pas Français de France, "j'éprouve une véritable colère contre les malfaiteurs qui, pris d'une démence inconcevable, prétendent — eux-mêmes ont forgé le mot — "déchristianiser" la France. Certes! ils n'y parviendront pas. C'est la destinée de l'Église d'être toujours militante en ce monde; ce ne sont que des mouvements de flux et de reflux, et, en ce moment précis, nous sentons bien tous que le flot monte. Mais est-il, en vérité, une

plus mauvaise action que de ravir au peuple la foi et la prière? Car elles sont faciles à ces humbles de cœur — c'est même un de leurs privilèges — et ils y trouvent mieux que nous autres, en qui repousse toujours la mauvaise herbe de l'orgueil, un admirable viatique pour le dur voyage de la vie. Hélas! à l'heure qu'il est, un mal énorme a été fait, il s'aggrave tous les jours, et l'on nous prépare des générations de malheureux qui s'agiteront entre la révolte et le désespoir (1)."

Ce sera le fruit de l'enseignement public athée que la secte qui gouverne en ce moment a imposé au pays. Chaque jour, dans toutes les villes comme dans les plus humbles hameaux, elle s'efforce, au moyen de ses lois scolaires, d'éteindre dans le cœur de l'enfant la croyance chrétienne, d'élever de nouvelles générations étrangères à toute foi religieuse. C'est là un état intolérable pour une nation catholique.

Et ce n'est pas seulement de l'autre côté de l'Atlantique que l'on prépare des générations de malheureux qui s'agiteront entre la révolte et le désespoir, mais jusque dans notre pays où l'on vient nous prôner des doctrines les plus subversives.

Après la Commune de Paris, en 1871, un certain nombre de mécréants vinrent s'échouer sur nos rivages, se répandant un peu partout, mais principalement dans la métropole commerciale du pays. Depuis, à côté de braves et honnêtes Français qui sont venus prendre place à notre foyer et que nous sommes toujours heureux d'accueillir avec la plus cordiale sympathie, les considérant comme de précieuses acquisitions, il nous est arrivé de tristes spécimens de la vieille Europe, de la France du 19^e siècle, gens à l'esprit tout imbu de doctrines socialistes, à la parole facile, maniant le sophisme avec assez d'habileté et ne manquant point de s'en servir pour propager, au milieu de notre honnête et paisible population, des théories aussi illusoires que funestes. Il y a quelques mois les tribunaux du pays flétrissaient un de ces corrupteurs des mœurs et des croyances. Ostensiblement, c'est un des nôtres qui a été puni, à titre de pro-

(1) Coppée.

priétaire de la publication dans laquelle a paru l'article incriminé, mais personne n'ignore que cet individu n'en est point l'auteur; la "plume étrangère" dont il a alors été question, en indique assez la provenance.

N'a-t-on pas osé écrire les lignes suivantes, il n'y a pas encore trois ans, dans une autre misérable petite feuille de Montréal, à propos du système d'écoles laïques, gratuites et obligatoires: "Ce que nous avons prêché, ce que nous demandons pour le Canada, c'est l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, fondement de toute démocratie instruite et utile.

"Nous ne prétendons pas avoir réussi à faire triompher ce programme: ce serait trop beau. La France, notre mère patrie, a mis des siècles à en arriver là; mais voyez donc ce que nous avons obtenu déjà!"

Téméraire et insolente provocation, sans laquelle le présent travail n'aurait peut-être jamais paru. Quoique notre enquête eût pu être encore plus complète, nous croyons avoir suffisamment démontré, pour ce qu'ils ont de glorieux, les résultats que la France a "obtenus déjà", et qui ne manqueront pas de s'accroître sous l'enviable régime des écoles que les sectaires lui ont imposées (1).

(1) L'éducation étant une de ces œuvres humaines toujours susceptibles de progrès, nous reconnaissons volontiers qu'il y a des réformes à opérer dans notre système d'enseignement; nous pourrions même ajouter que nous ne nous abusons nullement sur les améliorations qu'il serait utile d'y introduire. Il suffit de se tenir un peu au courant du mouvement scientifique et littéraire de l'Europe et même des États-Unis pour s'apercevoir des lacunes qui, sous ce rapport, existent chez nous. Aussi bien, n'avons-nous en, jusqu'ici, pour ainsi dire, que le temps de faire le plus pressé: défricher nos terres incultes. La colonisation est encore à l'heure présente l'œuvre nationale par excellence. Ce qui importe le plus à notre prospérité future, c'est de prendre de fortes et profondes racines sur ce sol que nous ont conservé nos aïeux. Cela ne nous a pas empêchés d'avoir déjà toute une galerie de poètes et de littérateurs qui pourraient figurer avec avantage parmi les écrivains des peuples de formation récente. Il y a à peine un siècle que l'Allemagne s'est créé une littérature nationale, et la littérature russe ne fait que de commencer à faire parler d'elle. D'ailleurs, nous connaissons toujours assez tôt, pour ce qu'ils valent, les raffinements d'une civilisation rendue à son terme. Quoi qu'il en soit, nos gouvernements s'occupent, de concert avec ceux qui ont charge d'âmes, à réformer, rendre meilleur, plus efficace, plus approprié à nos besoins du moment, notre régime scolaire.

D'autre part, maintenant que nous augmentons en nombre, que nous com-

Et comme ces sectaires sont les mêmes partout, leurs congénères émigrés en ce pays, par leurs paroles, par leurs actes et par leurs écrits, ont affaibli chez un certain nombre de Canadiens peu réfléchis et peu instruits ou à mauvaises tendances, les sentiments religieux et patriotiques qui les distinguaient il n'y a pas plus d'un quart de siècle. Ils ont même réussi à former en ce genre quelques roquets qui s'essayent à aboyer contre les belles, les saintes et consolantes croyances qui, je le jurerais presque, faisaient encore toute la joie et l'orgueil de ceux mêmes à qui ils doivent le jour. Ces adeptes du communisme, depuis vingt ans, ont fait plus de mal à notre population canadienne de Montréal que vingt conquêtes saxonnes, suivant l'expression pittoresque d'un de mes amis.

A voir le désordre dans les idées qui s'introduit chez nous depuis quelques années, ce crétinisme intellectuel qui s'appelle le scepticisme dont quelques-uns des nôtres semblent être atteints, l'oblitération du sens moral chez un grand nombre, le risque que l'on court de sacrifier avec une vacuité dans la pensée vraiment inconcevable l'héritage de foi et de patriotisme que nos pères nous ont légué, on dirait qu'un vent de folie et d'aveuglement souffle sur notre pays.

Quand j'entends parfois des jeunes gens traiter avec légèreté des questions de religion ou de patriotisme, je n'y attache pas grande importance, sachant que le temps, qui en a guéri bien d'autres, corrigera probablement aussi chez eux les oublis d'une jeunesse inconsidérée; mais le Canadien instruit, d'âge mûr,

mençons à nous relever des désastres accumulés du siècle dernier; maintenant que la fortune se plaît à couronner nos efforts et que plusieurs d'entre nous jouissent même de grands revenus, nous allons sans doute nous intéresser à la question de l'éducation autrement qu'en critiquant le système actuel; nous lui donnerons un puissant essor en dotant richement nos universités qui, comparées aux universités anglaises sous le rapport de l'outillage scientifique, sont dans un état d'infériorité déplorable. Nous verrons à ce que nos écoles destinées à former des spécialistes puissent le faire avec avantage; et, comme rien ne nous en empêche, nous en établirons même de nouvelles s'il est nécessaire; nous fonderons des bibliothèques publiques, etc. Voyez ce que font dans cet ordre de choses nos concitoyens anglais. Quel zèle, quel désintéressement, quel dévouement même ils apportent à tout ce qui peut servir chez eux la cause de l'éducation!

qui n'aime point l'Église, qui médit de son évêque ou de son curé, me fait toujours songer à celui qui, enfant, faible, constamment exposé à perdre la vie, ne doit l'existence qu'aux privations, aux soins et aux sollicitudes d'une tendre mère, contre laquelle, parvenu à âge d'homme, il se retourne avec un geste de méchanceté, l'abreuvant d'outrages et de chagrins.

Pour qui connaît l'histoire de notre pays, c'est un crime de lèse-nationalité que de chercher maintenant à jeter de l'odieux sur un clergé qui, au moment de l'abandon de la colonie par la France, lorsqu'il n'est resté ici que de modestes trafiquants et la classe des cultivateurs réduite à la dernière pauvreté, s'est constitué le défenseur de ce petit peuple, l'a encouragé, guidé dans les mauvais jours qui sont ensuite survenus, et en a fait une nation forte et respectée. Il a, au prix d'onéreux sacrifices, fondé des écoles où les fils de ces abandonnés ont été instruits et ont pu, dès le début du nouveau régime, lutter avec avantage pour la sauvegarde de nos privilèges jusqu'à mériter l'admiration de ceux mêmes qui voulaient notre anéantissement. Et si, à l'heure qu'il est, nous sommes probablement le peuple le plus heureux et le plus vraiment libre du monde, nous devons ces bienfaits à l'Angleterre sans doute, mais grâce à notre clergé et aux hommes qu'il a formés.

Nos évêques et nos prêtres, enfants du peuple, n'ont toujours fait qu'un avec lui, et il n'est pas un seul Canadien-Français digne de ce nom, et pour peu qu'il connaisse l'histoire de son pays, qui ne porte religieusement ce souvenir dans son cœur, et ne se sente saisi de mépris envers ceux, étrangers ou autres, assez coupables pour chercher à indisposer aujourd'hui le peuple contre ce même clergé ou contre les institutions religieuses du pays en général.

N'oublions jamais que si nous sommes maintenant quelque chose dans l'Amérique du Nord, que si nous parlons encore français dans la province de Québec, si nous possédons le respect et l'estime de nos concitoyens anglais, si nous avons même le légitime espoir, non seulement de conserver notre auto-

mie, mais de former plus tard un grand peuple, et nous l'avons cette ambition, nous devons tout cela au soin que nos pères ont eu de nous léguer intact notre héritage chrétien et catholique : et si jamais nous avions le malheur de perdre ce précieux héritage, de ce jour-là même daterait, abstraction faite de nos intérêts éternels, notre déchéance nationale, la perte, plus ou moins éloignée, mais certaine, de notre langue, et notre absorption finale par l'élément anglo-saxon ou yankee.

Ne prêtons donc point l'oreille aux maximes du pyrrhonisme contemporain : méprisons, comme elles le méritent, toutes ces théories aussi abêtissantes que criminelles que des déclamateurs cherchent à répandre dans notre pays.

A l'exemple de nos aïeux, qui, certes ! honorèrent l'époque où ils vécurent, restons attachés à notre foi. Qu'elle soit toujours pour nous le guide de nos actions, qu'elle les inspire et les domine toutes : nous continuerons ainsi à progresser et nous assureront notre avenir national.

